

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de L'Enseignement Supérieur et de la
Recherche Scientifique



Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou
Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et
des Sciences de Gestion

Mémoire de fin d'études

En vue d'obtention du diplôme de MASTER
en Sciences Commerciales

Option : Finance

Thème :

**Les cartes électronique comme substitut à la
monnaie**

Cas : Banque ELBARAKA, Tizi-ouzou

Réalisé par :

M^{lle} AMEYE Hanane

M^{lle} AMEYE Lynda

Encadré par :

M^{me} SIAMER Hadjira

Devant les jurys composé de :

Président.

Examineur.

Rapporteur.

Promotion 2014-2015

Remerciements

Au terme de notre travail, nous tenons à exprimer nos vifs remerciements :

A « Dieux tout puissant », pour nous avoir donné la bonne santé, la patience et le courage pour réaliser ce modeste travail.

A notre promotrice M^{me} SIAMER Hadjira, et M^{me} HAMITOUCHE de la banque el baraka pour nous avoir encadré et dirigé aimablement cette étude, ils n'ont jamais cessé de ménager leurs efforts, et leurs conseils judicieux. L'aide qu'ils nous ont été très précieux et le temps qu'ils nous ont accordé.

Nous tenons aussi à exprimer toute notre gratitude envers les membres du jury, pour nous avoir fait l'honneur de juger notre travail.

Nous tenons à exprimer tout au fond de nos cœurs les reconnaissances à nos familles qui nous ont offert toujours un appui sur, soutien et encouragement.

Nos plus vifs remerciements vont également à tous nos amis(es), pour le soutien qu'ils nous ont apporté durant toutes ces années d'études.

Dédicaces

On dédie ce travail à :

☞ *Mes très chers parents et qui m'ont aidé financièrement et qui n'ont jamais cessé de m'encourager durant ce travail ;*

☞ *Mes grands-parents paternel et à qui je souhaite une bonne santé et une longue vie ;*

☞ *Mes grands parents maternel et à qui je souhaite une bonne santé et une longue vie ;*

☞ *Ma très chère sœur Ferroudja et son mari Yacine ;*

☞ *Mes chers frères BOUSSAD et sa femme FADHILA, et MOH ;*

☞ *Mon petit cousin YACINE ;*

☞ *Mon fiancé Moh et sa famille ;*

☞ *Tous mes amis.*

HANANE

Dédicaces

On dédie ce travail à :

☞ *Mes très chers parents et qui m'ont aidé financièrement et qui n'ont jamais cessé de m'encourager durant ce travail ;*

☞ *Mes grands-parents paternel et à qui je souhaite une bonne santé et une longue vie ;*

☞ *Mes grands parents maternel et à qui je souhaite une bonne santé et une longue vie ;*

☞ *Ma très chère sœur Ferroudja et son mari Yacine ;*

☞ *Mes chers frères BOUSSAD et sa femme FADHILA, et MOH ;*

☞ *Mon petit cousin YACINE ;*

☞ *Mon mari Elhadî et sa famille ;*

☞ *Tous mes amis.*

LYNDA

Le sommaire

Introduction générale.....	10
----------------------------	----

Chapitre1 : Le développement de la monnaie

Section 1 : Définition de la monnaie.....	16
---	----

Section 2 : Les formes de la monnaie	18
--	----

Section 3 : La masse et la création monétaire.....	24
--	----

Chapitre 2 : L'avènement de la monnaie électronique

Section 1 : Utilisation des TIC dans le secteur bancaire.....	36
---	----

Section 2 : Apparition de la monnaie électronique	40
---	----

Section 3 : Le porte monnaie électronique.....	43
--	----

Section 4 : Le porte monnaie virtuel	53
--	----

Chapitre3 : Les produits monétiques en Algérie

Section 1 : La monétique en Algérie.....	63
--	----

Section2 : Présentation de la banque el baraka	71
--	----

Section 3 : La monétique au sein de la banque el baraka	79
---	----

Section 4 : Étude empirique de la perception des détenteurs de la carte CIB	87
--	----

Conclusion générale	100
---------------------------	-----

Annexes

Liste des tableaux

Liste des figures

Liste de schémas

Références bibliographiques

Table des matières

Liste des abréviations

AGB : Algeria Gulf Bank

BADR : Banque de l'Agriculture et du Développement Rural

BCE: Banque Central Européenne

BDL: Banque de Développement Local

BEA : Banque Extérieur d'Algérie

BNA : Banque Nationale d'Algérie

BNP : Banque Nationale de Paris

CCF : Crédit Commercial de France

CCP : Compte Courant Postaux

CENB : Comité Euro de Normalisation Bancaire

CIB : Carte Interbancaire

CIC : Crédit Industriel et Commercial

CNEP : Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance

CNMA : Caisse Nationale de Mutualité Agricole

CPA : Crédit Populaire d'Algérie

DAB : Distributeur Automatique de Billet

EMV : Europay, Mastercard, Visa

GAB : Guichet Automatique de Billet

IFB : Institution Financière Bancaire

IFNB : Institution Financière Non Bancaire

NTIC : Nouvelles Technologie de l'Information et de Communication

PIN : Personnel Identification Number

PME : Porte Monnaie Electronique

PMV : Porte Monnaie Virtuel

RMI : Réseau Monétique Interbancaire

SATIM : Société d'Automatisation des Transactions Interbancaire et de Monétique

SWIFT: Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication

TIC : Technologie d'Information et de Communication

TPE: Terminal de Paiement Electronique

TPV: Terminal Point de Vente

Introduction générale

Introduction générale

Pour pouvoir se procurer les biens et services, l'individu utilise un bien particulier, la monnaie, qu'elle permet d'évaluer les biens et les services.

En effet, tout au début, l'homme lorsqu'il réalisait ses opérations d'achat et de vente de biens, il utilisait le troc qui consiste à échanger une marchandise contre une autre. Mais, ce moyen a montré qu'il faut avoir double coïncidence des besoins et que le stockage doit avoir un coût. De ce fait, une nouvelle forme de monnaie est apparue il s'agit de la monnaie marchandise qui consiste à utiliser des marchandises comme moyens d'échange (bétail, coquillage, épices...etc.).

La monnaie donc n'est pas restée à ce stade, car elle a subi de nombreuses transformations à savoir la monnaie fiduciaire qui comprend les pièces fabriquées par le trésor public ou monnaie divisionnaire et les billets de la banque ; la monnaie scripturale qui représente la forme la plus importante, elle n'existe, que sur la base des écritures passée dans les comptes des banques tels que les chèques, virements, l'avis de prélèvement et les titres interbancaire de paiement, jusqu'à en arriver à la monnaie électronique.

En effet, les TIC apparaissent comme un ensemble d'outils utilisé dans la production, le traitement et l'échange de l'information en temps presque réel. L'avènement des TIC a apporté une révolution dans les usages des secteurs public et privé. Dans le cadre du secteur bancaire, cette révolution a atteint même la circulation de la monnaie. Ainsi la monnaie électronique apparaît comme l'ensemble des techniques informatiques, électroniques, télématiques et magnétiques permettant l'échange de fonds sans support papier et impliquant une relation entre divers acteurs que sont les banques, les clients et les commerçants.

Il est clair que la monnaie électronique qui a comme support les cartes , constitue au temps actuel non seulement un moyen de retrait de l'argent liquide mais un moyen de paiement ou de règlement surtout dans les pays industrialisés ,là où elle a fait sa première apparition, dès lors elle chamboulé l'économie mondiale, grâce à son efficacité en matière de gain de temps, mais aussi en matière de prendre place ou de remplacement d'une énorme masse d'argent liquide, car une seule carte peut représenter une gamme d'achat où des heures de communication téléphonique .

La monétique apparaît comme les moyens modernes de paiement lors des transactions financières. De ce fait, des cartes bancaires sont mises en circulation pour satisfaire les attentes des clients. Il s'agit de mettre à la disposition des différents agents économiques des outils sécurisés, performants et modernes pour un dénouement plus rapide et sécurisé des ordres de paiement.

Problématique

Pour mener bien notre travail, nous posons la problématique suivante :

- Est-ce que la monnaie électronique peut substituer la monnaie ?

Pour mieux comprendre cette nouvelle forme de monnaie il y a lieu de répondre à un nombre considérable de questions :

1. Qu'est-ce qui pousse à l'apparition de la monnaie électronique ?
2. Quels sont les avantages et l'inconvénient de la monnaie électronique ?
3. Est ce que réellement la monnaie électronique peut être conçue comme une nouvelle forme de monnaie ?

Pour répondre à notre questionnement nous nous proposons les hypothèses suivantes :

1. L'évolution des technologies d'information et de communication (TIC) dans les banques a amené à l'apparition de la monnaie électronique.

2. La monnaie électronique n'est, jusqu' à présent, pas utilisée par les grosses transactions en raison des risques spécifiques qu'elle présente.

3. La monnaie électronique n'est pas une nouvelle forme de monnaie, est seulement un nouveau titre de créance qui circule de support en support jusqu' au moment où elle est convertie chez l'émetteur.

A cet égard, pour tester nos hypothèses, nous avons choisi d'utiliser une méthode descriptive et analytique sous forme d'enquête afin de montrer l'intérêt de l'utilisation et du développement de la monétique en Algérie. Donc, c'est à partir des hypothèses et questionnements que nous avons conçus, que nous allons entamer notre travail de recherche à travers un raisonnement et une argumentation qui seront développés et structurés en trois chapitres :

Chapitre 1 : le développement de la monnaie

Ce chapitre sera réalisé suivant un cadre théorique en présentant les différentes définitions de la monnaie, ses fonctions, ses formes, ainsi que la masse et la création monétaire.

Chapitre 2 : l'avènement de la monnaie électronique

Ce chapitre revêt un aspect introductif sur l'utilisation des technologies d'information et de communication (TIC) dans le secteur bancaire, ainsi que l'apparition de la monnaie électronique et ses nouvelles formes.

Chapitre 3 : les produits monétiques en Algérie

Ce chapitre sera entièrement réservé au cas pratique, nous allons cerner en premier lieu la monétique en Algérie, puis la présentation générale de la banque El baraka, pour ensuite présenter les différents moyens de paiement utilisés par la banque el baraka; en deuxième lieu, présenter la carte bancaire comme étant un atout monétique puis nous passerons à l'étude d'un questionnaire destiné aux détenteurs de la carte interbancaire de paiement et de

retrait CIB de la banque EL BARAKA et la CNEP banque au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou.

L'objectif de l'étude

L'objectif général de cette étude est :

- De savoir est ce que la monnaie électronique est un substitut à la monnaie.
- De vérifier les trois hypothèses élaborées.

Chapitre 1 : Le développement de la monnaie

Introduction

La monnaie est un élément essentiel de la vie économique, son rôle est d'assurer la rupture de troc en deux opérations indépendantes d'achat et de vente, elle est à la fois un instrument de mesure de la valeur, un intermédiaire des échanges, elle permet aussi la réserve du pouvoir d'achat.

De ce fait, la monnaie est acceptée de façon générale par les membres d'une communauté en règlement d'un achat, d'une prestation ou d'une dette. La monnaie se caractérise par la confiance qu'ont ses utilisateurs dans la persistance de sa valeur et de sa capacité à servir des moyens d'échange. Elle a subi de nombreuses transformations de troc à la monnaie marchandise, fiduciaire à la monnaie scripturale à dématérialisée. Ces transformations sont dues au développement des échanges et à l'essor de la technologie.

Les agents économiques disposent d'un pouvoir d'achat qui représente la masse monétaire, qui permet de mesurer la monnaie grâce à des agrégats monétaires.

Le processus de création de la monnaie repose sur des acteurs spécifiques qui sont les institutions financières (la banque centrale, les banques commerciales et le trésor public) qui se réalise par l'octroi de crédit aux entreprises et aux ménages par les banques commerciales, ainsi que par le refinancement de ces dernières et le trésor public auprès de la banque centrale.

Section 1 : Définition de la monnaie

A cause des divers besoins des individus et les intérêts communs entre eux, l'homme à penser de trouver un moyen, la monnaie qui permet de faciliter les échanges et d'évaluer les biens et services.

1. L'origine de la monnaie

Etymologiquement, la monnaie a pour origine de mot latin « monéta » qu'on peut traduire par « celle qui avertir » ou « celle qui donne son avis ». Monéta était le surnom donné à la déesse Junon à qui on attribuait le pouvoir d'annoncer les évènements à venir. Sur le capitole de Rome, un temple était dédié à cette déesse* et on y frappait les pièces de monnaie, on finit pour leur donner le nom de moneta.¹

2. Les différentes définitions de la monnaie

Il existe plusieurs définitions de la monnaie qui sont :

2.1. D'une manière générale : on définit la monnaie comme un moyen de paiement acceptée par tous au sein d'un espace géographique donné. Et qui est utilisé pour effectuer des transactions sur biens et services ou pour régler définitivement des dettes issues de l'échange.

2.2. Définition économique : la monnaie se définit comme tout ce qui généralement accepté en paiement de biens ou de services ou pour le remboursement d'une dette, et se distingue du patrimoine comme de numéraire. Le numéraire consiste en pièces et en billet et correspond à cette définition, mais ce dernier représente qu'une partie de la monnaie car les dépôts en comptes courants bancaire ou postaux ainsi que les dépôts sur des comptes épargne sont également considérées comme monnaie. la monnaie est plus large que le numéraire et plus restreinte que la fortune et le patrimoine et est le revenu.

¹FRNCOIS Combe, TACHIEX Thierry, « L'essentiel de la monnaie », Gualino éditeur, Paris, 2001, P 08.

Le patrimoine comprend la monnaie possédée et tous les autres actifs qui sont les biens mobiliers et immobiliers.¹

2.3. Définition institutionnelle : la monnaie est un instrument d'échange qui permet l'achat immédiat de tous les biens et services. C'est un phénomène social car elle repose sur la confiance dans le système qui la produit.

2.4. Définition selon A. Chaineau : la monnaie est constituée par l'ensemble de moyens de paiement, c'est-à-dire par l'ensemble des actifs acceptés par tous et en tout temps pour le règlement des dettes issues à l'échange.²

La définition de la monnaie n'est pas aisée quel que soit l'approche adoptée, de ce fait il y a toujours des nuances au niveau de sa signification. Toutefois, elle doit être accompagnée par la description de ses fonctions.

3. Les fonctions de la monnaie

Pour qu'un bien puisse être considéré comme monnaie ou qu'une monnaie soit utilisable, il (elle) doit répondre au trois fonctions suivantes :

3.1. Unité de compte (étalon de valeur): la monnaie sert à compter et à examiner la valeur d'un bien, c'est un instrument de mesure de valeur dans une économie. Elle permet donc de comparer la valeur des différents bien économique, chaque bien et service est évalué par un prix d'échange qui représente la quantité de monnaie qu'un individu doit fournir en contrepartie de l'acquisition de ce bien. Cette fonction permet aux agents économiques d'obtenir une information claire et pas coûteuse sur l'objet de leur échange. La fonction d'unité de compte n'est toutefois pas suffisante pour dire qu'un bien est une monnaie et il faut que celui-ci soit utilisé dans les transactions.³

3.2. Instrument de paiement (intermédiaire d'échange) : la monnaie est un bien directement échangeable contre tous les autres biens, un instrument

¹ BEN CHABANE, « Théorie monétaire et financière », cours donné au Master 2, Finance, 2015.

* la déesse : c'est une divinité féminine qui peut être comprise comme l'aspect féminin de dieu.

²Http. // :www.Ce tice.U-psud.fr, consulter le 21/09/2015 à 15h.

³ VALERIE Lelievre, RAIMBOURG Philipe, « la monnaie », Bréal, rue de Rome, 1991, P 32.

de paiement permettant d'acquérir n'importe quel bien ou service et elle représente un actif liquide*, elle est un instrument de règlement d'une transaction ou d'une dette. Donc, la monnaie élimine les coûts de transactions car elle permet d'éviter ceux afférents à la recherche de partenaire, à l'attente et au transport et elle définit pour chaque bien une valeur précise.

Plus généralement, avec cette fonction, la monnaie doit être définie comme un moyen de règlement :

- Indéterminé : c'est-à-dire qui permet d'acquérir n'importe quel bien ou service et de régler n'importe quelle dette.
- Général : c'est-à-dire admis par tout le monde et en toutes circonstances dans un espace donné, ou dans une communauté de paiement.
- Immédiat : c'est-à-dire que le simple transfert de cet instrument de paiement entraîne d'une manière définitive l'extinction de la dette.¹

3.3. Instrument de réserve : la monnaie permet de constituer des encaisses à utiliser pour des dépenses futures. Cela permet aux agents économiques de différer leurs décisions d'investissement dans le temps. Ce qui signifie un transfert de pouvoir d'achat dans le temps. Cependant, en période de hausse de prix, la monnaie ne permet pas transférer un pouvoir d'achat dans le temps. En période d'inflation, un stock de monnaie constitué perdra de sa valeur sous l'effet de la hausse des prix. Il est préférable de posséder des titres un peu moins liquides, mais dont la rémunération offerte compense une partie de la perte de pouvoir d'achat due à l'inflation.²

Section 2 : Les formes de la monnaie

Dans l'histoire, la monnaie est apparue sous la forme d'instrument monétaire de nature très différente, puis progressivement les agents

¹VALERIE Lelievre, RAIMBOURG Philippe, Op-cit, p 33.

² Idem, p 33.

*Actif liquide : C'est la capacité d'un actif à être aisément transformable en moyen de paiement sans perdre de valeur.

économiques ont cherché à concevoir des instruments monétaires plus faciles d'utilisation.

On distingue plusieurs formes qui sont :

1. Le troc

Le troc remonte préhistoire, un moyen d'échange qui permet d'acquérir un bien contre un autre bien. En effet, pour qu'il y ait échange, il est nécessaire que les individus se déplacent afin de satisfaire la double coïncidence des désirs d'échange.

Mais, au-delà de cette double coïncidence un accord relatif aux quantités à échanger doit être établi pour chaque échange. Ainsi pour chaque échange, les individus doivent s'entendre à priori sur les valeurs d'échange respectives de leurs biens.

Le troc présente des avantages pour cela les individus le préfèrent parce que ya pas de besoins de monnaie (qui pourrait être différente d'un peuple à un autre).

Mais le troc va rapidement poser des problèmes :

- Problème de conservation : on ne garde pas indéfiniment des denrées alimentaires.
- Problème de transport : volume, facilité, usure ou fatigue (s'il s'agit d'animaux) du bien à troquer.
- Impossibilité dans certains cas de fractionner le bien à échanger
- La qualité de la marchandise varie
- Risque de conflit : palabres pour arriver à se mettre d'accord
- Risque de ne plus avoir de biens à échanger en suffisance : exemple : sécheresse, inondations...etc.

Le troc va donc laisser la place à un autre moyen d'échange, même s'il n'a pas complètement disparu à l'heure actuelle.¹

2. la monnaie marchandise

Pour remédier aux inconvénients de troc, il fallait donc trouver un moyen d'échange intermédiaire, c'est-à-dire un bien dont la valeur est généralement connue et admise de tous, de consommation courante et de conservation aisée.

La monnaie marchandise permettait donc de remplir déjà deux fonctions de la monnaie :

- fonction d'instrument d'échange : permet d'acquérir un bien.
- Fonction d'instrument d'épargne : a de la valeur et peut se conserver.

Certains de ces biens étaient des métaux précieux, tels que l'or et l'argent. Ils étaient négociés sous forme de lingots et étaient pesés lors de chaque transaction d'échange.

Cette forme de monnaie représente des inconvénients bien faciles à comprendre :

- Perte de temps : il fallait chaque fois peser avant d'échanger.
- C'était lourd et peu maniable (impression de souplesse à la main).
- Assez facile à falsifier (contrefaire).
- Altération au fur et à mesure des échanges.²

3. La monnaie fiduciaire

La monnaie fiduciaire correspond aux pièces métalliques (monnaie divisionnaire) et aux billets :

¹ MARIE Delaplace, « Monnaie et financement de l'économie », Dunod, 2^{ème} édition, Paris, 2007.PP 8-9.

²MARIE Delaplace, op-cite, P18.

3.1. Les pièces métalliques

Les pièces métalliques sont parfois considérées comme des formes dégénérées des anciennes pièces d'or et d'argent, cette monnaie peut être émise selon les pays ou les zones par la banque centrale ou par la direction du trésor.

Les pièces métalliques présentent de nombreux avantages :

- Stockage et conservation aisés.
- Grande valeur pour un faible volume.
- Inaltérabilité (elles peuvent ne pas être modifiées).
- Rareté relative.

3.2. Les billets

Les billets appelé aussi papier- monnaie, composée de l'ensemble de billets, émis par la banque centrale, leur valeur est fortement dépendante de degré de la confiance accordé par les porteurs de billets.

La monnaie fiduciaire avait cependant quelques inconvénients :

- Encombrement : les pièces sont lourdes, difficiles à transporter pour de long voyage.
- risque de perte et de vol.
- leur valeur est limitée par rapport au développement de plus en plus important de commerce.

La monnaie fiduciaire a un pouvoir libératoire illimité : elle donne la possibilité de se libérer d'une dette avec une quantité de monnaie, dans un espace géographique donnée.¹

4. La monnaie scripturale

La monnaie scripturale est la monnaie de banque, on l'appelle ainsi la forme de la monnaie consistant en une écriture dans les livres d'une banque sous

¹ RUIMY Michel, « Economie monétaire », Ellipses, Paris, 2004. P 15.

la forme de l'ouverture d'un compte à un client donnant naissance à un dépôt qui est une reconnaissance de dette de la banque envers son titulaire et qui circule, sert à payer ses créanciers, et transférer sur le compte d'un autre agent par l'intermédiaire d'instruments tels que les chèques, les ordres de virements et les cartes bancaires .

Elle représente de nos jours, une part très importante des moyens de règlement qui sont :

4.1. Les chèques

Le chèque est un ordre de paiement écrit adressé à sa banque (le tiré) que le payeur (tireur) remet au bénéficiaire. Celui-ci peut se faire payer auprès de la banque du tiré directement ou le remettre à sa propre banque pour créditer son compte. Ainsi, un dépôt bancaire (une dette de tiré) sera transféré de compte de payeur vers le compte de bénéficiaire.

4.2. Le virement

Le virement est un ordre du payeur adressé directement à sa banque afin que celle-ci effectue un transfert de fonds sur le compte d'un bénéficiaire par débit ou crédit. Celui-ci peut être un ordre automatique (permanant) donné à la banque afin que cette dernière vire à date fixe un montant déterminé par un tiers désigné à l'avance par le payeur. Le virement et le chèque sont rédigés sur papier mais sont traités par l'informatique.

4.3. L'avis de prélèvement automatique

L'avis de prélèvement automatique est à l'initiative de créancier qui opère un prélèvement dans le cadre d'une autorisation donné par le titulaire du compte. Cet instrument est généralement utilisé pour le paiement des impôts et des factures (électricité, téléphone...) la somme est automatiquement et régulièrement prélevée sur le compte du débiteur.

4.4. Le titre interbancaire de paiement

Le titre interbancaire de paiement signifie que le débiteur donne son accord pour le paiement de chaque opération, mais le titre fait ultérieurement l'objet d'un traitement informatique.

4.5. Les cartes bancaires

La carte bancaire est un instrument le plus dématérialisé. Lors de paiement, les coordonnées bancaires du payeur sont saisies par lecture d'une piste magnétique de sa carte. Elles permettront de pouvoir automatiquement débiter son compte et créditer le bénéficiaire de façon immédiate ou différée selon le type de contrat qui lie la banque et le détenteur de la carte. Il existe des formes élaborées qui permettent des opérations encore plus rapides, plus sûres et plus anonymes. Ainsi un code secret peut être joint à la carte qui est composée par le payeur rendent le débit immédiat. Les cartes à puce sont des cartes bancaires possédant un ordinateur miniaturisé permettant de stocker des informations sur un compte bancaire et de débiter très rapidement. On parle également de la monnaie électronique.

La monnaie scripturale présente deux inconvénients qui sont :

- Il faut du temps pour envoyer par exemple un chèque d'un endroit à un autre, ce qui est peut-être un inconvénient sérieux si un paiement lointain doit être réalisé rapidement. Ensuite une banque a besoin de temps pour encaisser un chèque, la sorte que l'on ne peut pas disposer immédiatement du montant d'un chèque que l'on a reçu.
- Le maniement de milliards de chèques représente un processus complexe et coûteux.

5. La monnaie électronique

La monnaie électronique est un moyen de paiement de plus en plus utilisée. Elle concerne utilisation des cartes de paiement qui permettent les

retraits d'argent dans les guichets automatiques et le paiement chez les commerçants. En réalité, il ne s'agit pas d'une nouvelle car c'est toujours une inscription sur un compte bancaire, c'est le support papier qui est transformé par des transferts

Electroniques. Donc, l'utilisation de la monnaie dans ce monde développé est caractérisée par un ensemble de moyens électroniques mis en œuvre pour automatiser les transactions bancaires.¹

Section 3 : La masse monétaire et la création monétaire

La monnaie est un instrument indispensable à l'activité économique puis quelle facilite les transactions. La masse monétaire en circulation représente le pouvoir d'achat dont dispose les agents économique à un moment donné.

1. La masse monétaire

1.2. Définition de la masse monétaire

La masse monétaire regroupe l'ensemble de la monnaie détenu par les ménages, les entreprises et les administrations dans un pays ou une zone monétaire. Il est nécessaire de mesurer la quantité de monnaie en circulation et de connaître son évolution pour apprécier ses conséquences sur les variables réelles de l'économie (consommation, épargne, investissement) et prendre des décisions en matière de politique économique. En effet, plus les agents économiques disposent de monnaie, plus ils consomment.²

La masse monétaire représente la quantité de monnaie qui circule dans l'économie à un moment donné. Celle-ci est mesurée grâce à des indicateurs statistiques (agrégats) qui sont fixés par la banque centrale européenne(BCE).

¹RUIMY Michel, Op.cit. PP 16 - 21.

*A revoir d'une manière détaillée dans le 2^{ème} chapitre.

² [Http// : fr.m.wikipedia.org](http://fr.m.wikipedia.org), consulter le 20/09/2015 à 16h.

Cela correspond à tous les moyens de paiement qui peuvent être transformés en liquidité.¹

Autrement dit que la masse monétaire représente l'ensemble des moyens de paiement en circulation à un moment donné dans une économie détenue par des agents non financiers (ménage, reste de monde, l'état, entreprises).

2.2. Les contreparties de la masse monétaire

Les contreparties de la masse monétaire constituent la source de la création monétaire au profit des agents non financiers*. On distingue trois contreparties de la masse monétaire : les avoirs extérieurs nets, les créances nettes sur l'état et les crédits à l'économie.

- Les avoirs extérieurs nets : mesure l'incidence sur le stock de la monnaie des transactions courantes et en capital entre les agents non financiers résidents et les non résident.

- Les créances nettes sur l'Etat : retrace l'endettement net de l'Etat vis-à-vis de système bancaire dans son ensemble.

- Les crédits à l'économie : décrit les financements accordés aux agents économiques non financiers par les établissements de crédit.²

2. Les mesures de la monnaie

Les mesures de la monnaie reposent sur la constitution des agrégats qui tiennent une place importante tant pour la connaissance de comportement financier des agents économiques que pour la définition et la conduite de la masse monétaire.

¹ [Http// : www. Cafedelabourse.com](http://www.Cafedelabourse.com), consulter le 20/09/2015 à 16h.

*Agents non financiers : sont tous les agents (entreprises, ménages, Etat) sauf les banques.

²Nina Madeleine, « Analyse critique de la régulation de la liquidité bancaire par une banque centrale communautaire et sa contribution au processus d'intégration régionale », mémoire de Magister en économie de gestion, université Catholique d'Afrique centrale, 2006.

2.1.Définition des agrégats monétaires

Les agrégats monétaires sont des grandeurs statistiques mesurant la quantité de monnaie en circulation dans l'économie. Ils sont définis par les autorités monétaires.

En d'autre terme, un agrégat est une catégorie de monnaie et d'actif liquide représentant une mesure comptable de monnaie en circulation mise à la disposition des agents non financiers pour assurer l'ensemble de leurs transactions.

2.2. La construction des agrégats monétaire

Pour définir les agrégats monétaires, il convient de distinguer les actifs monétaires des actifs non monétaires. Cette d'élimination est rendue difficile par la multiplication des produits financiers liquides et rémunérés (quasi-monnaie). Les catégories d'actifs retenus sont déterminées en fonction de leur caractère monétaire ou de leur degré de monétariste (degré de liquidité). Cette mesure dépend de quatre critères fondamentaux :

- La transférabilité : la possibilité de transférer des fonds placés dans un actif en ayant recours à des instruments de paiement comme le chèque, virement...
- La convertibilité : la possibilité de convertir un actif financier en numéraire ou en compte à vue et à moindre cout.
- L'échéance : permet de distinguer entre les actifs par rapport à l'intervalle de temps entre la date de contrat et celui de remboursement avant laquelle il est difficile de convertir des fonds placés en dépôts.
- Le délais préavis : intervalle de temps entre le moment de la demande de conversion et la date à laquelle il est autorisé à convertir l'instrument en liquidité' sans encourir de pénalité.

Les agrégats sont classés par degré de liquidité. La liquidité est la propriété d'un actif financier à être facilement convertir en moyen de paiement sans cout et sans risque de perte de valeur.

L'économie retient donc les agrégats suivants :

- **M0** (la base monétaire¹) : représente la monnaie fiduciaire émise par la banque centrale, elle comporte les éléments suivants : B0 (billets et pièces) + R (réserves des banques ordinaires placés au niveau de la banque centrale).

- L'agrégat **M1** (disponibilité monétaire) regroupe les billets et les pièces (B0) et les dépôts auprès des banques, CCP et le trésor public. Il a pour objet de mesurer les encaisses que les agents économiques détiennent pour régler leurs transactions

Donc : **M1** = monnaie fiduciaire + monnaie scripturale.

- L'agrégat **M2** (la masse monétaire) : contient M1 + la quasi-monnaie placées auprès des institutions financières et bancaires (IFB) : les comptes sur livret, les dépôts à terme et les bons de caisse.

- L'agrégat **M3** (liquidité de l'économie) : contient M2 + la quasi-monnaie placées auprès des institutions financières non bancaires (IFNB): dépôts auprès des caisses d'épargne, le bon de trésor.

¹ La base monétaire : ou « monnaie de banque centrale », désigne la monnaie qui a été créée directement par la banque centrale.

Tableau N°1 : Les agrégats monétaires

L'agrégat M1	- Monnaie fiduciaire et scripturale - Dépôts à vue
L'agrégat M2	- M1 - Quasi monnaie auprès des IFB
L'agrégat M3	- M2 - Quasi monnaie auprès des IFNB

Source : M^{me} BEN CHABANE, Théorie monétaire et financière, cours donné au Master 2 Finance, année 2015.

2.3. L'intérêt des agrégats monétaires

Les agrégats monétaires permettent aux autorités monétaires de :

- mesurer la masse monétaire afin de contrôler l'évolution et la croissance.
- guider la banque centrale en termes de la mise en œuvre de la politique monétaire de pays.
- administrer la masse monétaire.
- déterminer les opérations qui sont à l'origine de la création monétaire.¹

3. La création monétaire

3.1. Définition de la création monétaire

La création monétaire c'est l'augmentation de la masse monétaire via la monétisation des créances, c'est une opération qui se réalise entre un agent monétaire et un agent non monétaire. Autrement dit, la création monétaire consiste à la transformation des créances sur les agents non bancaires (ménages, entreprises, l'Etat...) sans pouvoir libératoire immédiat sur les marchés des

¹ BEN CHABANE, op-cit.

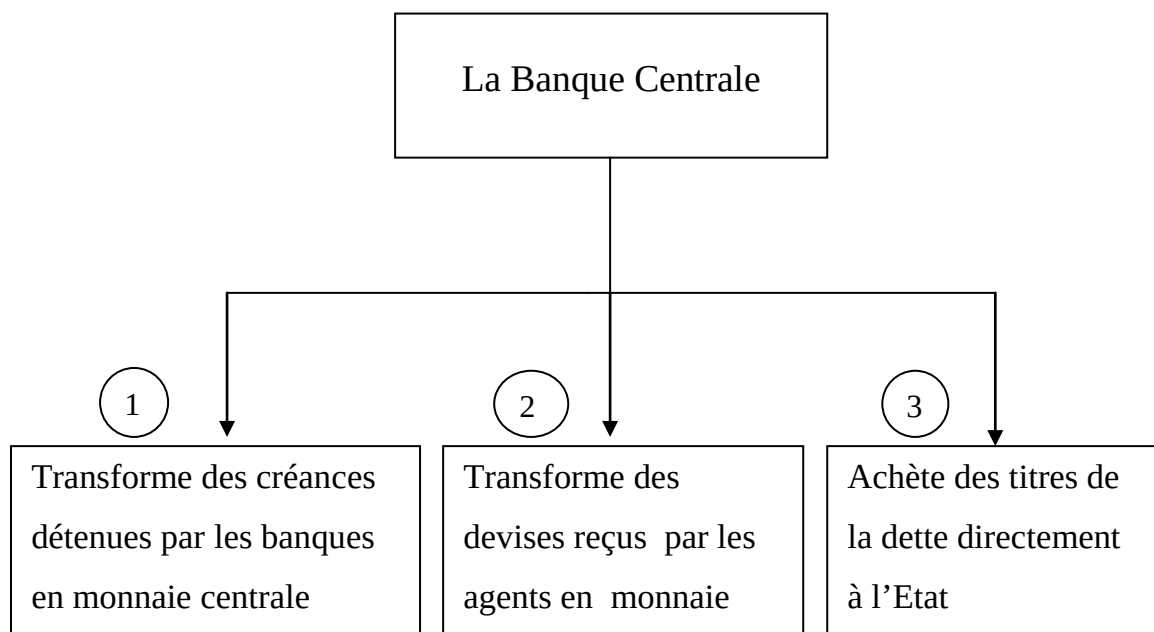
biens et services, en moyens de paiement immédiatement utilisable pour effectuer des règlements.

3.2. Les agents monétaires

3.2.1 La création monétaire par la banque centrale

La banque centrale est à la fois un institut d'émission (elle émet la monnaie légale), la banque des banques (elle permet la compensation, le refinancement, régule la masse monétaire et contrôle les banques) et le gérant des réserves publiques (défense de taux de change). Elle crée de la monnaie centrale à trois occasions :

Schéma N° 1: La création monétaire par la banque centrale



Source : BEN CHABANE, op-cit

1. *Transforme des créances détenues par les banques en monnaie centrale* : c'est-à-dire en assurant le refinancement des banques sous liquides, si une entreprise emprunte de l'argent à une banque, cette dernière à une créance sur l'entreprise la banque peut vendre sa créance à la banque centrale, cette dernière va créer de la monnaie au profit de la banque commerciale. La dette de

l'entreprise est alors transférée à l'actif de la banque centrale qui fait payer aux banques commerciales un taux d'intérêt : le taux directeur. Ces taux influence le cout de crédit que les banques commerciales accordent à leurs clients.

2. *Transforme les devises reçus par les agents en monnaie centrale* : c'est-à-dire en faisant des avances au trésor public (les concours de la banque centrale à l'Etat) en lui achetant des bons de trésor pour financer les besoins en trésorerie et une partie du déficit budgétaire de l'Etat (faire fonctionner la planche à billets).

Depuis les années 1990 la banque centrale n'a plus l'autorisation de faire des avances directes au trésor public pour financer les déficits budgétaires.

3. *Achat des titre de la dette directement à l'Etat* : la banque centrale se contente d'acheter aux de second rang les bons de trésor qu'elles ont acheté sur le marché monétaire. Cependant, depuis la crise financière 2008, les banques centrales ont à nouveau injecte des liquidités dans l'économie en achetant des titres de la dette publique.¹

3.2.2 La création de la monnaie scripturale par les banques commerciales

Les banques ordinaires créent de la monnaie scripturale à l'occasion d'une opération de crédit à court terme et moyen terme.

Un crédit consiste à transformer une créance (reconnaissance de dette) en monnaie, lorsqu'un client obtient de sa banque un prêt ou un crédit son compte est alors crédité de la somme. La banque crée ainsi de la monnaie scripturale par une inscription au crédit de compte à vue de la personne qui a obtenus le prêt, donc il y a une création de monnaie supplémentaire. Lorsqu'un client rembourse le prêt, il y a alors destruction de monnaie scripturale.²

¹RUIMY Michel, op.cit. P 47.

²Idem, P 32.

3.2.3 Le rôle de trésor public dans la création de la masse monétaire

Le trésor public a deux rôles complémentaires et indissociables qui sont la gestion de la trésorerie de l'Etat et une fonction monétaire.

- Le trésor public est le gestionnaire de trésorerie et des déficits de l'Etat. La loi de finance définit les dépenses et les recettes de l'Etat pour l'année civile, ceci conduit à gérer les flux de trésorerie ainsi que les éventuels déséquilibres budgétaires annuels. Comme les recettes et les dépenses ne sont pas parfaitement synchronisées, le trésor public est obligé de laisser les flux de trésorerie en retardant ou différant certains paiements.

Si le budget est en déficit, le trésor public doit le financer, quatre sources de financement peuvent être envisagées :

- Il peut se procurer des ressources en faisant appel à l'épargne du public à travers l'émission de bon de trésor ;
- Il peut emprunter auprès des banques et des intermédiaires financier non bancaires en leurs vendant des bons en fonction du volume de ses besoins. L'appel au public et aux intermédiaires financiers représente un financement à travers le marché ;
- Il peut financer le déficit en se procurant des ressources hors marché. Il peut emprunter à deux organismes qu'il gère : les CCP et les collectivités locales ;
- Il peut céder des actifs qui appartiennent à l'Etat (vente de bien et privatisation).

- Le trésor public exerce une fonction monétaire directe et indirecte, il crée sa propre monnaie, en quantité très faibles (moins de 1% de M1), à travers l'émission de monnaie divisionnaire, c'est une fonction de création monétaire directe. Le montant de cette monnaie divisionnaire en circulation a pour contrepartie une dette de l'Etat. Le trésor public peut initier indirectement une

création monétaire lorsqu'il fait appel aux intermédiaires financiers pour se financer.¹

¹ RUIMY Michel, Op.cit, P 33.

Conclusion

La monnaie favorise l'activité économique en facilitant les échanges entre les agents économiques. Les fonctions et les formes de monnaie s'appuient sur des instruments de paiement qui se dématérialisent et sur la confiance qu'ont les agents économiques dans le système financier et bancaire qui régule la circulation monétaire.

Depuis son apparition, la monnaie n'arrête pas de connaître de nouveaux moyens de paiement grâce aux innovations technologiques et à l'essor des moyens de télécommunication. De nos jours de nombreuses transactions commerciales se font par le biais de cette monnaie qui pourrait remplacer la monnaie traditionnelle.

Chapitre 2 : L'avènement de la monnaie électronique

Introduction

Le développement technologique qui s'est accéléré ces dernières années dans les pays n'a pas laissé à l'écart le secteur bancaire. Ce dernier devient de plus en plus, performant suite à la mise en place de nouveaux instruments électronique de paiement. Il s'agit particulièrement des règlements électroniques, carte de paiement et de crédit et retrait automatisé, autrement dit de la monnaie électronique.

La monnaie électronique est apparue, il y a environ trente ans avec le développement de systèmes basés sur l'utilisation de cartes plastiques (carte à piste magnétique, carte à microcircuit dit carte à mémoire). Mais la monnaie électronique n'est pas en elle-même une véritable monnaie. Elle est un instrument très automatisé de mobilisation de la monnaie scripturale.

La monnaie électronique est véhiculée à travers deux nouveaux instruments de paiement: le porte-monnaie électronique et le porte-monnaie virtuel.

Le porte-monnaie électronique a pour objet l'automatisation des paiements de petits montants dans le commerce de proximité par le biais d'une carte à microprocesseur chargée de valeurs électroniques réelles qui peuvent être transférées directement entre les agents économiques.

Le principe du porte-monnaie virtuel est sensiblement le même que le porte monnaie électronique à la différence près que des unités électroniques sont chargées sur un logiciel porte monnaie virtuel stocké sur le disque dur de l'ordinateur. Le porte-monnaie virtuel a alors pour objet le paiement de petits montants à distance sur internet. Ces valeurs électroniques sont alors transmises sur le réseau pour le règlement des obligations financières entre les internautes et les e-marchands.

Section 1 : Utilisation des TIC dans le secteur bancaire

La monnaie électronique est issue à l'utilisation des nouvelles technologies d'information et de communication qui permettant de produire, transformer ou d'échanger de l'information en quantité importante en temps réel ou dans les délais très court.

L'un des secteurs les plus transformés par les TIC est le secteur bancaire. Ces technologies deviennent le facteur le plus important dans le développement futur de la banque.

1. Définition des TIC

C'est l'ensemble des technologies utilisées dans le fonctionnement, et la transformation et le stockage sous forme d'électronique, elles englobent les technologies des ordinateurs et les communications et le réseau qui relis les appareils tel que le Fax et d'autre matériaux. Par la suite les TIC sont associés à l'usage d'internet et de ses protocoles.

La naissance des TIC est due notamment à la convergence de trois activités :

- Du domaine des télécommunications qui comprend lui même les services et les équipements ;
- Du domaine de l'informatique qui comprend le matériel, les services et les logiciels ;
- Du domaine de l'audio visuel qui comprend principalement la production et les services audiovisuels ainsi que l'électronique grand public.

Les TIC sont actuellement utilisés pour désigner un large éventail de services, d'applications et de technologie, faisant appel à des divers équipements et logiciels fonctionnant souvent par l'intermédiaire de réseaux de télécommunications.

Les TIC sont des technologies qui ont une double fonction « d'habilitation » et « facilitation » : les individus, les groupes locaux, les entreprises et les services de l'administration dotés d'un accès de prix raisonnable aux communications et à l'informatique, peuvent les utiliser pour économiser du temps et de l'argent et améliorer la qualité de leur travail et de leur vie privée.¹

2. Les caractéristiques des TIC

Ses caractéristiques se présentent comme suit :

- Les TIC apportent de nouveaux moyens de communiquer, d'expliquer, de s'exprimer, de créer, de travailler, d'apprendre ; et ce phénomène se perpétue à une vitesse qui semble toujours aller en s'accroissant.
- La miniaturisation est une caractéristique importante des TIC ; cela se manifeste tant au niveau des appareils que des supports d'information, par exemple.
- La multicanalité : les TIC utilisent trois canaux à savoir le canal textuel, le canal image et le canal son. Le dernier étant moins répandu.

Les nouvelles technologies prennent aujourd'hui une place prépondérante voire indispensable dans notre quotidien. Elles ont changé nos modes de vie et de consommation particulièrement à travers l'e-commerce : la relation entre acheteur et vendeur est dématérialisée, rendue presque imperceptible. L'un des secteurs les plus transformés par les TIC est le secteur bancaire. Ces technologies deviennent le facteur le plus important dans le développement futur de la banque, d'influencer le marché des banques et stratégies d'affaires².

¹ GUELEC.D et Ralle .P, « Les nouvelles théories de la croissance », 5^{ème} Edition, Edition la découverte, Paris, 2003, P47.

² RACHEDI Abdelkader, « Tic, structure et comportement des normes dans l'entreprise », thèse de doctorat, université Abou BEKR BELKAID, Tlemcen, 2013, P8.

3. Les outils des TIC

Les TIC regroupent l'ensemble des ressources nécessaires pour manipuler de l'information et particulièrement des ordinateurs, programmes et réseaux nécessaires pour la convertir, la stocker, la gérer, la transmettre et la retrouver.

3.1. La technologie des ordinateurs

L'ordinateur est une machine à traiter les données (l'information). Il contient principalement un processeur, une mémoire et des mécanismes.

3.2. Les réseaux informatiques

L'avènement d'une société fondée sur le savoir ne peut être envisagé sans la mise en place des conditions permettant un accès universel aux produits et services à vocation culturelle ou commerciale diffusé par les réseaux.

L'époque où les réseaux se composaient d'une machine isolée complétée d'un ensemble de terminaux connectés par les liaisons séries est maintenant bien révolue, bien que encore très proche.

Le réseau est un ensemble des ordinateurs et périphériques connectés les uns aux autres.

Les avantages procurés par ce réseau sont indéniables

- Augmentation de la disponibilité et de la fiabilité ;
- Economie ;
- Communication.

Les réseaux informatiques offrent aux utilisateurs la possibilité de communiquer entre eux et de transférer des informations. Ces transmission de donnée peuvent

concernée l'échange de messages entre utilisateurs, l'accès à distance à des bases de données ou encore de partage de fichiers.¹

4. L'adoption d'internet par les banques

L'internet marque une étape particulière dans l'évolution des prestations des banques à distance. En effet, c'est avec internet que sont apparues les banques sans guichets qui ont incité les banques plus traditionnelles à étudier les avantages d'internet notamment afin de renforcer leur compétitivité face à ces spécialistes de la banque à distance.

Hors internet est accessible à une vaste clientèle avec un cout d'équipement très abordable, une facilité d'utilisation, une multiplication des possibilités d'accès (téléphones, câbles, web, phone...).

En effet, le « E-Banking » permettant une efficacité d'action commerciale, des réductions de coût considérables et un grand rapprochement des goûts et des attentes des clients. L'adoption d'E- Banking ouvre constamment aux services et leurs produits pour répondre aux exigences et aux conditions d'un développement durable et d'une solide relation banque-client.

Les clients ont accès aux services E-Banking en utilisant un dispositif électronique, comme un ordinateur personnel, un kiosque téléphone...etc.

Alors que certaines littératures restreint l'utilisation du terme aux opérations bancaires par internet et donc non pas une présence physique. Le E-Banking se réfère à la fourniture de produits et de services bancaires de détail et services par le biais des canaux électroniques, produits et services peuvent inclurent la prise de dépôt, de prêt, gestion de comptes, paiement de facture électronique, et la fourniture d'autres produits de paiement électroniques et des services tel que la monnaie électronique.²

¹ ANDREW Tanenbaum, « Les réseaux », 4^{ème} édition, Ed Pearson Education, France, 2004, P 125.

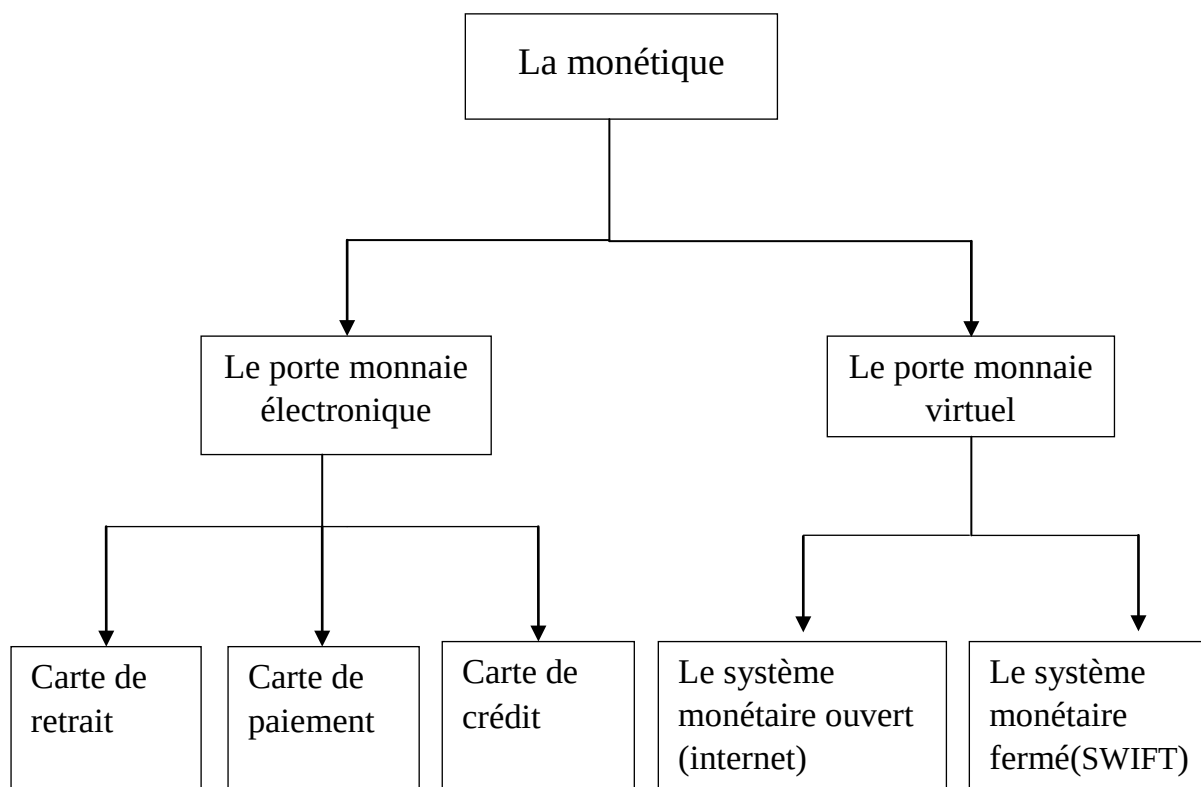
² BOUCHELIT Rym, « Les perspectives d'e-banking dans la stratégie e-Algérie 2013 », thèse de Doctorat en sciences économiques, Université ABOU BEKR BELKAID, Tlemcen, 2014-2015.

Section 2 : L'apparition de la monnaie électronique

Les transactions financières sont directement touchées à la source par le processus d'électrification. En effet, la mise en place d'un nouveau système d'échange accompagné par l'introduction de nouveau moyen de paiement était devenue un fait incontournable et à donner naissance à la monétique.

Pour bien comprendre le processus de la monétique, le schéma suivant présente la monétique et ses nouvelles formes à savoir le porte monnaie électronique (PME) et le porte monnaie virtuel (PMV).

Schéma N° 2 : La monétique



Source : BOUNIE David, « Quelques incidences bancaires et monétaires des systèmes de paiement électronique », revue- économique 200/2001

1. Evolution (émergence) de la monnaie électronique

Après la 2^{ème} guerre mondiale, la profession bancaire s'est vue lancer dans les processus d'informations des traitements et de dématérialisation des moyens

de paiement en affranchissant le système du support papier, ce qui a donné naissance à la monétique.

La première carte bancaire née aux États-Unis dans les années 1920 mais n'a connu de véritable essor qu'à partir des années 1950 avec la création de Diners club (plus ancienne carte de crédit émise dans le monde, et un grand réseau de paiement par carte, fort d'une clientèle à haut pouvoir d'achat. L'objectif est de simplifier le circuit de remboursement des frais) en 1951, puis American express (carte de paiement internationale émise par le groupe Américain Express. Elle permet le paiement de biens et de services, ainsi que le retrait d'espèces dans les distributeurs automatiques affiliés) en 1958.

En France les cartes de paiements ne font leur apparition qu'en 1967, à travers la carte bleu créée par le crédit lyonnais, société générale, BNP, CCF, CIC. Cette carte à l'origine destinée à une clientèle haut de gamme. Son émission était née d'une réaction et d'une réflexion interbancaire :

- Réaction face à l'arrivée sur le marché français des moyens de paiement, de cartes accréditives étrangères : Diners en 1964 et Américain Express en 1961.
- Réflexion sur la nécessité de développer un moyen de paiement dont des traitements seraient automatisables.

En 1971, apparaissent les premiers distributeurs de billets permettant ainsi d'élargir le réseau de distribution des cartes, celui a entraîné leur nette progression. L'année 1973 est marquée par le début de l'internationalisation.

Création du Visa International en 1976. Mais ce n'est qu'en 1979 que la première carte à puce est fabriquée par un atelier de Bull.

En 1980, les terminaux de paiement électronique font leur apparition. C'est ainsi qu'est signé, en 1984 le protocole créant l'interbancaire qui permet aux clients une utilisation optimale de leurs cartes.

En 1992, la carte à puce est généralisée sur toutes les cartes bancaires et adopte le standard EMV* en 2002.

En 2005, la carte bancaire se dote d'un nouveau réseau pour accompagner la croissance des paiements et des retraits.

De 2008 à 2010, marque la création d'un espace unique européen des paiements.¹

2. Définitions de la monnaie électronique

D'une manière générale, la monnaie électronique se définit comme l'ensemble de techniques informatiques transférées par voie électronique.

La monnaie électronique s'inscrit dans le processus général d'informatisation des relations financières à savoir :

- Retrait de fonds au niveau des distributeurs de billets et guichet automatique de banque
- Paiement électronique au point de vente (TPV).*
- Echanges automatisés par chambre de compensation électronique.

2.1. Selon le dictionnaire Larousse : la monétique est l'ensemble des moyens techniques utilisés pour automatiser les transactions bancaires et monétaires. La monétique assure notamment la gestion des cartes bancaires, la distribution automatique de de billets ainsi que le système électronique de transfert d'information ou de fonds.²

2.2. Selon la banque centrale européenne(BCE) : « la monnaie électronique est une réserve de pouvoir d'achat enregistrée sur un support technique, peuvent être réalisée à des fin de paiement qui n'implique pas

¹CLAUDE Dragon, « les moyens de paiement », édition Banque, 1997. P 147.

*EMV : (Europay, Mastercard, Visa) : standard internationale de carte à puce, ainsi, est un système de paiement qui met en œuvre des règles sécuritaires permettant une meilleure gestion de risque par l'émetteur.

²Petit Larousse, Ed Larousse, Paris, 2005.

* TPV : terminal de point de vente : caisse enregistreuse connectée au réseau informatique de point de vente, équipée d'un lecteur de codes à barres pour fluidifier le trafic aux caisses, permettant de faciliter l'analyse de trafic, la gestion de stock.

nécessairement l'utilisation du compte bancaire dans les transactions, mais sert d'instrument pré chargé aux porteurs. »¹

3. Les caractéristiques de la monnaie électronique

La monétique et les technologies qui lui sont associée aujourd'hui sont très largement répondues dans les utilisations de la vie quotidienne grâce aux caractéristiques suivantes :

- L'instrument de paiement monétique réduisant les risques de perte ou de vol par la dématérialisation partielle au total de la monnaie.
- La monnaie électronique est adoptée aux paiements à distance et ne nécessite ni d'être échangée physiquement contre des pièces et des billets, ni l'intervention de tiers dans la finalité de paiement (cas de cartes prépayées ou PME).
- La monnaie électronique conserve l'anonymat. Elle assure la discrétion qui n'assure pas la monnaie scripturale.
- Les nouveaux moyens de paiement (carte, PME) ont leurs propre de sécurisation soit pour le paiement de proximité ou à distance. A l'inverse de l'argent liquide qui utilise seulement une sécurité physique, la monnaie électronique utilise la cryptographie pour authentifier les transactions et la confidentialité et l'intégrité des données.

Section 3 : Le porte-monnaie électronique

Le développement de la monnaie électronique à travers le temps à induit à des innovations plus importantes dans les paiements électronique comme le porte-monnaie électronique qui facilite la tâche des institutions émettrices de cette monnaie et celle des utilisateurs.

¹ ZOLLINGER Monique, « monétique et marketing », édition Vuibert, Paris, 1989, p 10.

*TPV : terminal de point de vente : caisse enregistreuse connectée au réseau informatique de point de vente, équipée d'un lecteur de codes à barres pour fluidifier le trafic aux caisses, permettant de faciliter l'analyse de trafic, la gestion de stock.

1. Définition de porte monnaie électronique

Le porte monnaie électronique est une carte de paiement prépayée, c'est-à-dire sur laquelle une certaine somme d'argent a été chargée, permettant d'effectuer des paiements électronique de montants limités.

Le porte-monnaie électronique est un dispositif peut stocker de la monnaie sans avoir besoin d'un compte bancaire et d'effectuer directement des paiements sur des terminaux de paiement.¹

Selon Larousse économique : « le PME est un dispositif servant à régler des achats en ligne grâce à un code secret, réapprovisionné auprès d'une société spécialisée. »²

2. Le fonctionnement de PME

La mise en place de PME peut se traduire par l'utilisation d'une nouvelle génération de carte, ces cartes portent une bande magnétique au recto, mais présente également une puce électronique au verso.

L'idée est d'offrir aux clients la possibilité d'acheter leurs bien de consommation courants, sans pièces de monnaie, ils auront enfin une carte à puce codée, valable dans tous les distributeurs automatiques et les terminaux électroniques de paiement.

Les titulaires n'auront qu'à glisser leurs cartes dans le distributeur et introduire le numéro et le montant de la somme à retirer. S'il s'agit d'un achat avec la carte, la contre-valeur se chargera sur leur carte à puce et diminuera à chaque achat ou à chaque opération.

Le client ayant un pouvoir d'achat égal au solde de sa carte devra dès l'épuisement de son stock monétaire, s'il désire à nouveau s'en servir, procéder au rechargement de la carte soit par l'opération du retrait par carte bancaire ou

¹[Http// : m. wikipedia.org](http://m.wikipedia.org) , consulter le : 22/09/2015 à 14h.

² Larousse économique Paris, 2002.P50.

par la carte porte-monnaie électronique elle-même, si elle contient le numéro d'identification du client, par l'opération de chargement de la carte PME.

3. Les acteurs de PME

Les acteurs fondamentaux de PME tels qu'ils étaient définis par le Comité Européenne de Normalisation Bancaire (CENB) sont à nombre de cinq qui sont :

- Le porteur : doté d'une carte à puce utilisable à la fois pour les fonctions de chargement et de paiement.
- L'opérateur de chargement: c'est une banque ou un agent bancaire dont le rôle est de :
 - Transférer la valeur électronique dans le PME ;
 - Collecter l'équivalent de la valeur électronique ainsi transmise au porte-monnaie ;
 - Informer la banque émettrice du montant ;
 - Créditer la banque émettrice de l'équivalent de la contrepartie de la valeur électronique chargée ;
 - Informer le porteur de dénouement de l'opération de chargement.
- La banque émettrice : elle assure les fonctions suivantes
 - Créditer le flux de l'aide de la contrepartie de la valeur électronique qu'elle est, elle-même chargée d'émettre ;
 - Accepter et assumer les responsabilités de la valeur électronique qu'elle émet ;
 - Certifier l'opérateur de chargement et matériels de chargement correspondants ;
 - Contrôle de la création de la valeur électronique ;
 - La garantie au porteur que la valeur électronique émise par ses soins sera remboursée aux conditions initiales d'émission ;
 - Assurer que la valeur collectée est remboursée.

- La banque acquéreur : elle est chargée des fonctions suivantes :
 - Recevoir de l'opération technique d'acquisition l'information relative à la valeur électronique collectée par chaque commerçant ;
 - Présenter les créances à la banque émettrice pour remboursement ;
 - Créditer les accepteurs (commerçants) ;
 - Garantir que le commerçant sera payé pour la valeur électronique collectée ;
 - Certifier l'opérateur technique d'acquisition et les matériels d'acceptation.
- L'accepteur: c'est un commerçant qui vend des biens ou des services en contrepartie de la valeur électronique via un matériel d'acceptation qu'est le terminal de paiement électronique.¹

Pour le fonctionnement de porte-monnaie électronique, il faut que chacun de ces acteurs définis par le CENB, satisfait leur rôle et leurs fonctions. Il existe donc, une relation de complémentarité entre les acteurs et le PME.

4. Les supports de PME

Le PME se représente sous différentes formes :

4.1. La carte de retrait

4.1.1. Définition de la carte de retrait

La carte de retrait ne permet de faire que des retraits d'argent dans les distributeurs automatique de billets. Elle est souvent associée à des comptes délivrés à des jeunes, mineurs, et elle peut être gratuite.

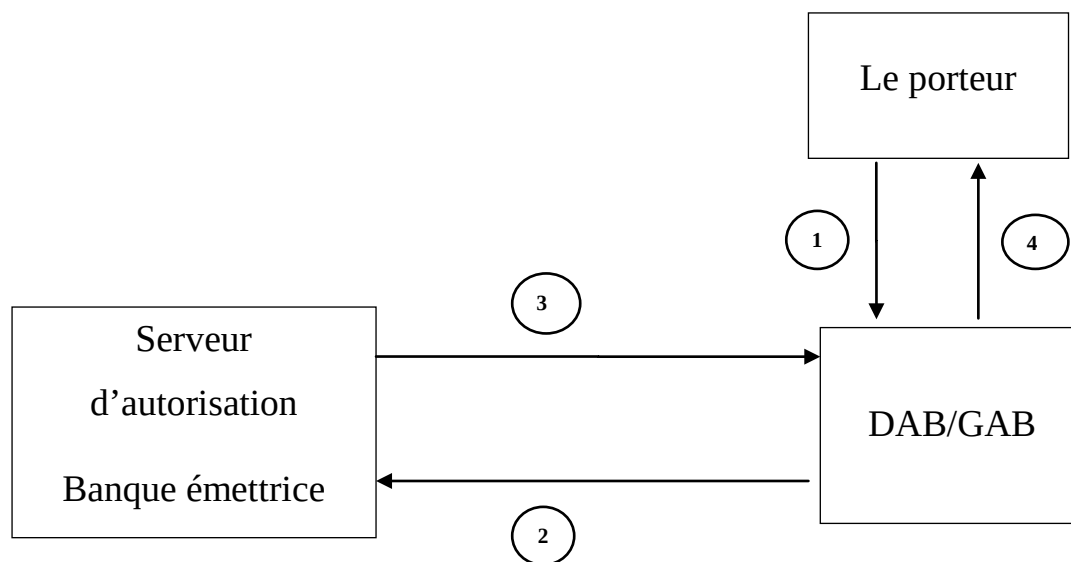
Avec une carte de retrait, on ne peut pas régler les achats chez les commerçants ou sur internet. Elle est délivrée par une banque et liée à un compte bancaire ou un livret d'épargne.

¹JEAN-PIERRE Toernig, FRANÇOIS Brion, « Les moyens de paiement », Que sais-je ?, octobre 1999, p 92.

4.1.2. Le mécanisme d'une transaction par carte de retrait

Le mécanisme d'une transaction par carte de retrait peut être illustré par le schéma suivant :

Schéma N° 3 : Mécanisme d'un retrait par carte.



Source : IDS Consulting, groupe INGENICO, «La monétique, fondamentaux et évolution », www.ingenico.fr.consulter le 23/09/2013 à 11h.

- 1- Insertion de la carte et son identification ;
- 2- L'interrogation de l'émetteur ;
- 3- Sélection de montant de retrait ;
- 4- Acceptation de retrait si l'autorisation est accordée.

Le client doit s'assurer de l'existence d'un solde suffisant et disponible dans son compte avant chaque retrait. Il est vivement conseillé de conserver le ticket délivré par l'automate car ce dernier comporte certaines indications sur ses coordonnées bancaires, et peut de ce fait, être utilisé à son insu. Il doit donc veiller à le conserver jusqu'à réception de relevé é de compte sur lequel figurera l'opération de retrait.

Le ticket constituera une preuve en cas de contestation suite à une utilisation frauduleuse de la carte par exemple.¹

4.1.3. Les limites de la carte de retrait

L'utilisation de la carte de retrait peut être limitée ou non à :

- Une seule banque
- Un seul guichet bancaire
- Une seule agence.

Si la carte de retrait est limitée aux distributeurs d'un établissement bancaire, on l'appelle carte mono banque.

4.2. La carte de paiement

4.2.1. Définition de la carte de paiement

La carte de paiement est un moyen de paiement se représentant sous la forme d'une carte plastique équipée d'une bande magnétique et / ou puce électronique qui permet :

- Le paiement auprès de commerce physique possédant un TPE ou auprès de commerce virtuel via internet.
- Les retraits d'espèces aux distributeurs de billets.

La carte de paiement permet à son titulaire de régler directement ou à distance des achats ou des services auprès des commerçant agrés par l'ensemble de réseau interbancaire et équipé d'un terminal de paiement électronique.

Lors de l'achat, le TPE lie la carte et peut éventuellement interroger le centre de traitement de la banque. Un ticket de paiement est imprimé comportant le montant payé. Par cette procédure, le commerçant est assuré d'être payé rapidement et le client ne support aucun cout supplémentaire.

¹ LAZREG Mohamed, « La monétique en Algérie », mémoire de Magister en science commerciale, option: management, université ABOU BAKR BELKAID TLEMCEN ,2008 –2009, P77.

La carte de paiement peut distinguer selon deux critères :

- Le réseau d'acceptation : il peut être soit domestique, soit internationale (cartes visa ou MasterCard), d'où l'existence des cartes de paiement nationales et des cartes de paiement internationales.
- Les modalités de débit de compte : la carte de paiement peut être :
 - Débit immédiat : c'est lorsque les transactions sont débitées dès la délivrance de l'autorisation par l'émetteur (en temps réel), ou au fur et à mesure qu'elles sont présentées par le commerçant à sa banque.
 - Débit différé : c'est lorsque les transactions sont regroupées puis réglées en une seule fois, généralement fin de mois.

Cependant, la carte de paiement est caractérisée par la garantie de paiement accordée à l'accepteur, cette garantie assure le commerçant acceptant.

Le paiement par carte de certains risques qu'il encourt tel que :

- L'utilisation abusive de la carte par son titulaire ;
- L'utilisation frauduleuse d'une carte perdue ou volée, ou d'une carte contrefaite. Les banques se doivent donc concentrer leurs efforts afin d'éradiquer ces risques au maximum.¹

4.2.2. Le mécanisme de paiement par carte

Le paiement par cartes passe par les étapes suivantes :

- L'insertion de la carte et son identification (émetteur, type de carte, code, validité) ;
- La saisie des informations en tapant le montant de paiement ;
- L'authentification de porteur par la saisie de son code confidentiel ;
- Le contrôle de la liste noire réduite (incident de paiement le plus récents) et téléchargés dans le terminale ;

¹Http// : www.banque.comprendrechoisir.com, consulter le : 27/09/2015 à 11h.

- La demande d'autorisation au centre serveur de la banque (en fonction du montant de la transaction) ;
- Le stockage de la transaction ;
- La distribution d'un ticket facultatif ;
- Le retrait de la carte.

4.2.3. Les caractéristiques d'une opération de paiement

- *L'opération est irrévocable* : le porteur ne peut pas révoquer son ordre de paiement, il ne peut faire opposition qu'en cas de perte ou de vol de sa carte.
- *L'opération est gratuite* : l'émetteur garantit le paiement au commerçants bénéficiaire, dès lorsqu'il a respecté ses obligations contractuelles.
- *L'opération est sans surcout* : le client ne supporte pas de frais supplémentaires lorsqu'il règle ses achats par carte bancaire.¹

4.3.La carte de crédit

4.3.1. Définition de la carte de crédit

La carte de crédit c'est une carte qui permet le règlement par prélèvement sur les avoirs futurs en monnaie scripturale. Elle permettant à son titulaire de régler des achats et/ou d'effectuer des retraits au moyen d'un crédit préalablement et contractuellement défini avec un établissement de crédit. Elle est associée à un crédit renouvelable. Les opérations de retraits et de paiement ne sont pas enregistrées au débit du compte mais imputé le montant de crédit renouvelable.

Ce type de carte de crédit permet de faire des paiements, retraits d'espèces et de renflouer un découvert sur le compte bancaire.

Ces cartes de crédit peuvent être associées à une carte bleue Visa et à une carte Master Card.

¹LAZREG Mohamed, op-cit, P 82.

- La carte bleu Visa : est une carte de paiement émise par le groupe Visa, il existe différentes sortes de carte Visa :
 - La carte Visa standard : est la carte de paiement national ou internationale standard de la gamme Visa.
 - La carte Visa premier : est carte haute de gamme destinée aux particuliers, elle est positionnée comme une carte de services particulièrement ciblée au tour de voyage et des loisirs. Elle offre également une capacité élevée de paiement et de retrait dans le monde entier.
 - Carte Visa infinite : est le produit le plus haut de gamme proposé par le Visa, elle vise une clientèle de particuliers disposant de revenus élevé nécessitant une relation privilégiée avec la banque émettrice.
- La carte MasterCard : est une carte bancaire internationale qui permet d'effectuer des retraits et des achats chez les commerçants affichant le logo MasterCard.

4.3.2. Les avantages et les inconvénients de la carte de crédit

- Les avantages
 - Facilité de paiement à l'échelle mondiale ;
 - Les achats avec une carte de crédit sont souvent assurées contre la perte et le vol ;
 - Le paiement est reporté jusqu'à la fin de mois sans autres frais ;
 - La possibilité d'échelonner les paiements.
- Les inconvénients
 - La fraude y est plus fréquente qu'avec une carte bancaire (la possibilité de fraude) ;
 - Son utilisation engage des frais, et dû la facilité de paiement, elle peut amener à dépenser de façon impulsive ;
 - Le retrait d'argent avec la carte de crédit est relativement cher.¹

5. Les avantages et les inconvénients de PME

¹ LAZREG Mohamed, op-cit. P 78.

5.1. Les avantages

- Pour les banques :
 - Limiter le besoin de fournir des billets et des pièces de monnaie dont la gestion est beaucoup plus coûteuse pour les banques que le traitement d'écriture informatique.
 - Limiter le besoin pour la banque de se fournir en monnaie banque centrale.
- Pour les commerçants :
 - Diminuer la gestion des pièces métalliques ;
 - Restreindre le risque sur les chèques et profiter d'un moindre coût que celui de la carte bancaire
 - Pour certains formes de distributeurs d'éviter le recours à des jetons ou des tickets coûteux à produire, et éviter le vol.
- Pour les usagers :
 - Réduire l'encombrement des pièces et des billets ;
 - Permet de pallier le manque de monnaie ;
 - De maîtriser les dépenses (car impossible de dépenser plus que ce qui a été crédité)

5.2. Les inconvénients

- Proposer de faibles montants à payer ou à changer ;
- Obliger les utilisateurs à se déplacer pour le recharger ;
- Limiter les dépenses.¹

Section 4 : Le porte- monnaie virtuel

La « monnaie virtuelle » est traditionnellement appréhendée comme une unité de compte stockée sur un support électronique, créée, non pas par un État, ou une union monétaire, mais par un groupe de personnes (physiques ou

¹ Http// : www.Payerenligne.com, consulter le : 28/09/2015 à 10h.

morales) et destinée à comptabiliser les échanges multilatéraux de biens ou de services au sein de ce groupe. Un système de monnaie virtuelle peut être fermé (sans convertibilité avec la monnaie ayant cours légal) ou ouvert (avec possibilité de convertir la monnaie virtuelle en monnaie ayant cours légal).

1. Définition de porte-monnaie virtuel

Le porte-monnaie virtuel (PMV) est un service en ligne qui permet de réaliser des achats en ligne ou des paiements entre particuliers sans communiquer ses coordonnées bancaires autrement pour créditer son porte-monnaie. Ce dernier est crédité par carte bancaire et peut ensuite être utilisé pour des règlements avec une adresse email et un mot de passe.

Le PMV correspond à des logiciels qui permettent d'effectuer des paiements sur des réseaux ouverts (internet) dans ce cas, le réserve de fonds préalablement constitué n'est pas matérialisée dans une mémoire informatique c'est-à-dire le disque de micro-ordinateur.¹

2. Le fonctionnement de PMV

Le PMV contient une monnaie électronique portant la signature numérique de l'établissement émetteur, qui a utilisé à cette fin une clé de cryptage confidentielle. Cette monnaie est transmise au client qui peut s'en servir pour payer électroniquement les biens et les services partout dans le monde. au moyen d'internet et à partir de son ordinateur personnel, l'utilisateur demande de la monnaie électronique en entrant en communication avec sa banque en certifiant qu'il est bien le titulaire du compte, en lui présentant les informations confidentielles.

Une fois cela est fait, l'utilisateur présente à sa banque « virtuelle » ainsi la monnaie électronique pour le bénéficiaire et l'utilisateur reçoit la confirmation.

¹CHRISTIAN Gavalda, JEAN Stoufflet, « Instruments de paiement et de crédit », édition Litec, Paris, 2001, P 421.

L'utilisateur peut alors, télécharger la monnaie électronique de sa carte à l'aide d'un périphérique semblable à un guichet automatique, ou bien il peut transférer ou dépenser cette monnaie sur internet avec d'autre cyber-client*de la banque virtuelle, comme il le fera pour un message transmis par courrier électronique.

Les bénéficiaires n'ont qu'à mémoriser la monnaie électronique et à ajouter au moyen de leur ordinateur le code d'identification de leur compte, ils peuvent alors télécharger dans une carte intelligente ou la transférer dans le compte bancaire.

3. Les avantages de PMV

Pour les consommateurs: le PMV permet aux consommateurs de :

- Effectuer des paiements de petits ou gros montants à domicile et à toutes heures, sans avoir à se déplacer ;
- Effectuer des achats spontanés ;
- Réaliser des transactions en temps réels ;
- Favoriser la mise en rapport direct entre clients et fournisseurs.

Pour le commerçant : le PMV permet au commerçant de :

- Faible cout de télécommunication ;
- Elargir la cible de clientèle pour vendre au niveau mondiale ;
- Exporter plus efficacement des produits nationaux ;
- Développer le commerce électronique.¹

4. Les systèmes de paiement électronique

4.1.Les systèmes de paiement ouvert

Le système de paiement ouvert appelé aussi quadripartie (système à quatre parties), il s'articule autour des porteurs des cartes, des accepteurs, des émetteurs

¹JEAN-PIERRE Toernig et FRANÇOIS Brian, op.cit. PP 99-100.

et des acquéreurs. Il existe deux systèmes quadripartis internationaux, il s'agit de Visa et Mastercard.

Dans le système ouvert pour qu'un paiement soit effectué, le porteur de carte doit présenter sa carte à l'accepteur via un point d'acceptation. Ce dernier peut être un DAB, un TPE ou un point de paiement à distance (internet).

4.1.1. Le système de paiement sur internet (en ligne)

4.1.1.1. Définition

Le paiement en ligne permet de fournir des moyens de paiement pour payer sur l'Internet à partir de différents terminaux (Ordinateur, Smartphone, tablette, etc.). Les banques mettent à dispositions différents outils pour pouvoir payer, ce sont les moyens de paiements.

Parfois appelé « E-paiement », le paiement sur internet se développe parallèlement à la croissance du commerce électronique. Elle est gérée dans la partie sécurisée du site d'un commerçant ou sur le site internet d'une banque.

Il existe à ce jour plusieurs solutions de paiement en ligne :

- Avec la carte bancaire : Dans un espace sécurisé du site l'acheteur compose les informations relatives au prélèvement de sa carte bancaire (numéro à 16 chiffres, la date de validité, les 3 derniers chiffres du pictogramme au dos de la carte). Une option de sécurité supplémentaire peut être ajoutée en sus par la banque qui fournit un code à usage unique par SMS ou mail.
- Avec un E-numéro de carte bancaire : Les e-cartes bancaires fournies par certaines banques sont temporaires et liées avec la carte bancaire. C'est un moyen supplémentaire de protéger la carte en ne donnant pas les numéros de carte bancaire.
- Sans carte bancaire : Il existe des services qui permettent de payer en ligne sans donner de numéro de carte bancaire (exemple : Paypal et Google Wallet). Elles gèrent les comptes et permettent les transactions monétaires

immédiatement. Cette solution permet de renseigner uniquement les coordonnées bancaires à l'inscription. En parallèle ce type de service permet de recevoir de l'argent mais aussi de faire des transferts ou encore des virements. Ce service peut faire office de frais supplémentaires.

- Google Wallet : il axe et se démarque principalement sur le paiement par smartphone uniquement avec les identifiants Google.

Le Google Wallet permet de :

- Envoyer de l'argent à d'autres personnes possédant un compte ou encore envoyer l'argent directement à son propre compte bancaire.
- De rassembler l'ensemble de vos cartes fidélités pour profiter de promotions d'achats ;
- Compatible avec les Smartphones et elle permet de payer sans contacts.
- Faire des achats en ligne sur des sites proposant ce service (Play Store, etc.)

Le système est protégé par un mot de passe personnel et si le smartphone est perdu, il est possible de bloquer le compte par Internet. L'ensemble des transactions sont prévenues par notifications.

- Paypal : est un service de paiement en ligne qui permet de payer ses achats, de recevoir des paiements ou encore d'envoyer et de recevoir de l'argent. Pour pouvoir bénéficier de ce service, la personne doit simplement donner ses coordonnées financières lors de l'inscription. Il est à ce jour l'un des plus importants services de paiement en ligne dans le monde entier. En 2012, Paypal a lancé le service Paypal Here, un système qui permet aux utilisateurs de payer via leur smartphones.

4.1.1.2. Les avantages et les dangers de paiement en ligne

- Les avantages :
 - Le paiement en ligne rapide et efficace.

- Système idéal pour toutes les transactions qui se font dans le monde de web ;
 - Constitue une alternative idéale pour les personnes qui n'ont pas de compte bancaire ;
 - Facile à utiliser : transforme d'argent d'un compte à un autre compte de façon simple.
- Le principal danger du paiement en ligne est le phishing, c'est une technique frauduleuse qui cherche à usurper les identités bancaires. Il s'agit de demander à une personne dans un email se faisant passer pour sa banque, de confirmer ses coordonnées bancaires. Avant tout, il faut être très attentif à l'expéditeur de l'email et au contenu.¹

4.2. Le système de paiement fermé

Le système de paiement fermé est un système triparti, qui agit en temps qu'émetteur de la carte et acquéreur comme le système American Express ou encore Diners Club.

4.2.1. Le système SWIFT

4.2.1.1. Définition

Le SWIFT (Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication) signifie « prompt », « rapide » en anglais, est une société américaine coopérative de droit belge de fait de la localisation de son siège à Bruxelles à but non lucratif, fondée le 03 mai en 1973, cette société opère au sein de 239 banques appartenant à 15 pays. Le système SWIFT standardise les échanges informatiques entre les établissements financiers, son rôle est de faciliter les opérations bancaires internationales grâce à un réseau informatique très puissant. Elle a pour mission d'élaborer un outil moderne de communication via l'outil informatique.

¹<http://www.Ladocumentationfrancaise.fr> , consulté le 28/09/2015 à 14h.

Ce système a pour objectif d'améliorer les paiements financiers internationaux en introduisant une plus grande normalisation dans les relations bancaires et en permettant le mécanisme et le traitement des opérations par le système informatique. Il est largement utilisé aujourd'hui par les banques pour effectuer des paiements internationaux, il n'est qu'un moyen de paiement, c'est un réseau de télétransmission privé, loué aux administrations qui ont le monopole de télécommunication, gère par ordinateur et dont l'usage est réservé aux banques membre de la société qui en assure la gestion.

Ce réseau permet d'échanger une grande variété de messages entre les banques sous un format qui est devenu un véritable standard du marché. En général, il choisit pour son efficacité et pour sa fiabilité.

4.2.1.2. Les règles de fonctionnement

Les ordres SWIFT font l'objet d'une normalisation poussée afin d'automatiser au maximum leur traitement, et ainsi les exécuter dans les meilleurs délais. Les données classiques d'un virement bancaire : coordonnées bancaires de l'émetteur et du récepteur, un libellé de motif et des zones de service (commission, type de message, etc.), sont rigoureusement codifiées.

4.2.1.3. Les avantages de système SWIFT

Le SWIFT présente plusieurs avantages tels que :

- La sécurité : les moyens de traitement de l'information qui interviennent aux différents niveaux du réseau sont équipés de programmes sophistiqués de détection des erreurs.

Les messages échangés entre les concentrateurs et les centres de traitements sont cryptés par ordinateur, le réseau est ainsi protégé contre les écoutes pirates. Une clé permet de vérifier l'identité de l'émetteur du message. La normalisation des messages supprime les risques non négociables de mauvaise compréhension

- La rapidité : le temps de transmission d'un message est très inférieur aux délais d'acheminement d'un courrier postal.

- La fiabilité : en raison de sa vocation, les utilisateurs doivent en avoir des positions 24 heures sur 24 heures et 7 jours sur 7. Cet objectif est largement réalisé, puisque le taux de disponibilité effective est sensiblement égal à 99,5%. Mais il existe un inconvénient de réseau SWIFT, c'est le non délivrance d'aucun accusé de réception, ceci implique que le contrôle de la bonne transmission ne peut se faire qu'à travers le contrôle de l'opération elle-même.¹

¹ DUOKH Amel, « Le rôle des banques dans le financement des contrats internationaux », mémoire de Magister en commerce international, 2005, P 62.

Conclusion

La monnaie électronique est un nouvel instrument de paiement, encore à l'état du projet avec les deux perspectives, le PME et PMV qui pourraient connaître un développement important dans les pays où l'informatique et la télécommunication sont très avancées.

Le porte monnaie électronique et le porte monnaie virtuel sont anonymes de fait qu'il n'y a pas intervention de tiers. Le PME n'est identifiable que par un numéro de série.

Ces modes de paiement envisagent la mise à disposition d'une somme d'argent prépayée sur une carte à puce ou sur le disque dur des acteurs, en permettant la dépense de faible montant, ils répondront toujours à l'impératif lié au développement des services télématiques.

Chapitre 3 : Les produits monétiques en Algérie

Introduction

La dématérialisation des moyens de paiement connaît de profondes évolutions en raison de l'innovation technologique majeure qui sont les paiements avec carte, sur internet...etc.

Dès l'année 2005, l'Algérie s'est engagée pour moderniser et dématérialiser son système de paiement afin d'améliorer les prestations de service des banques pour qu'elles puissent se rapprocher des clients pour offrir les produits les plus adaptés à leurs demandes.

Aujourd'hui, les banques offrent à leur clientèle la possibilité de retirer de l'argent dans des guichets automatiques en utilisant une carte bancaire en vue de garantir la rapidité, la sécurité et la traçabilité du système de paiement. Le processus de lancement du Réseau monétique interbancaire (RMI) concerne toutes les banques étatiques ou privées.

En dépit, la monétique dans la banque EL BARAKA ait connu un démarrage acceptable, depuis 2005, à travers le lancement du projet de paiement et de retrait en même temps par la carte CIB.

Ce dernier chapitre, permettra de présenter un état des lieux de l'activité monétique en Algérie et au niveau de la banque EL BARAKA.

Section1 : La monétique en Algérie

Depuis l'avènement des réformes économiques, les banques algériennes ont engagé des efforts soutenus dans le sens d'une plus grande modernisation de leurs méthodes d'intervention et d'une diversification des produits et services offerts à la clientèle. La monétique a constitué dans ce cadre un vecteur prioritaire qui fait l'objet d'une série d'actions vigoureuses au niveau interbancaire et à l'intérieur de chaque institution.

1. Apparition et développement de la monétique en Algérie

L'Algérie s'est engagée depuis plus d'une décennie dans un processus de réformes économiques visant à supplanter le système de gestion centralisé par de nouvelles normes d'organisation s'inscrivant dans le cadre de l'économie de marché.

Ces réformes économiques ont engendré de profondes mutations dans la configuration du secteur bancaire. Un programme de modernisation, de développement et l'initiation de nouveaux moyens de paiement (cartes bancaires) a été mis en œuvre par les banques algériennes en partenariat avec la Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de Monétique.

L'introduction de la monétique en Algérie a été envisagée par la plupart des banques à des périodes différentes dont le plus ancien projet remonte à l'année 1975.

D'autres tentatives faites par la suite sont restées au stade expérimental, juste quelque projet.

Dès 1997, SATIM a démarré le retrait d'espèces à partir des DAB (Distributeurs Automatiques de Billets de banque) en mettant en place un réseau monétique interbancaire.

1.1. Présentation de l'opérateur Monétique Algérien (SATIM)

La SATIM (société d'automatisation des transactions interbancaire et de monétique) est un opérateur monétique interbancaire en Algérie pour les cartes domestiques et internationales.

Elle a été créée en 1995 avec un statut de SPA, est une filiale de huit banques commerciales algériennes. Ses actionnaires sont la BNA, la BADR, la BEA, CCP, la CNEP, le CPA, la BDL, la CNMA, et AL BARAKA, Gulf Bank, ABC Bank, Société Générale, AGB.

1.1.1. Les missions de SATIM

Les principales missions de la SATIM sont :

- Promouvoir les moyens de paiement électronique ;
- Développer la monétique interbancaire ;
- Accompagner les banques dans la mise en place et le développement des produits monétiques ;
- Prendre en charge et gérer les infrastructures et les aspects techniques ;
- Participer à la définition des normes, des règles techniques et des règles de gestion et de tarification des produits monétiques ;
- Personnaliser les chèques et les cartes de paiement et de retrait d'espèces.

1.1.2. Les activités de SATIM

L'activité principale de SATIM porte sur le développement et la gestion d'une solution monétique qui repose sur une infrastructure et des équipements techniques sécurisés et connectés aux sites informatiques et/ou monétiques des banques et qui répond aux exigences de la norme internationale EMV et permet de se prémunir de toute tentative de fraude connue à ce jour.

La solution monétique prend en charge le paiement domestique et le retrait d'espèces dans un cadre interbancaire, elle est constituée :

- Du FrontOffice, qui assure la connexion avec les banques, les commerçants, les Terminaux de Paiement Electroniques et les Distributeurs Automatiques de billets ;

- Du back-office, qui permet les traitements internes ;
- D'un système de personnalisation des cartes bancaires ;
- D'une plate-forme de télécommunication qui permet d'effectuer les échanges entre les différents acteurs du réseau monétique ;
- D'un réseau d'acceptation DAB et TPE.¹

1.2. Le réseau monétique interbancaire algérien (RMI)

En 1996, la SATIM a lancé un projet de mise en place d'une solution monétique interbancaire. La première phase de ce projet, qui est opérationnelle depuis 1997, s'est résumée au lancement du premier Réseau Monétique Interbancaire (RMI) en Algérie.

Ce dernier ne couvre que les prestations d'émission de cartes bancaires de retrait sur Distributeur Automatiques de Billets (DAB). Ce réseau permet aux banques (nationales ou étrangères, privées ou publiques) d'offrir à l'ensemble de leurs clients le service de retrait de billets sur DAB et le service de paiement à partir de l'année 2005. Autrement dit, le RMI est un système constitué d'un système central, de Guichets Automatiques de Banque, de Distributeurs Automatiques de Banques et de Terminaux de Paiement Electroniques, utilisés pour les services bancaires, notamment le retrait de billets de banque et le paiement par carte bancaire.

1.2.1. Les Distributeurs Automatiques des Billets (DAB)

Le distributeur automatique de billets est conçu pour le retrait d'espèces. Il est rattaché à l'agence et se définit comme une deuxième caisse alimentée à partir de la caisse de l'agence.

Le DAB est installé à l'extérieur de l'agence et connecté en permanence au centre monétique de la SATIM pour assurer les transactions de retrait(en mode

¹ LAZREG Mohamed, « Développement de la monétique en Algérie », thèse de doctorat en science de gestion, université ABOU BAKR BELKAID TLEMCEM, 2014 –2015, PP 63-70.

on- line). Il est surveillée en permanence par rapport à son bon fonctionnement (billets disponibles, panne éventuelle).

En ce qui concerne le nombre de distributeurs automatiques (DAB), ce dernier a atteint 762 distributeurs, en hausse de 8% par rapport à 2011.

Tableau N° 2 : évolution des DAB en Algérie

Année	2009	2010	2011	2012
Nombre de DAB installé	572	636	762	823

Source : <http://www.liberte-algerie.com>, consulter le 20/09/2015

1.2.2. Les terminaux de paiement électronique (TPE)

Le TPE est un équipement spécifique qui permet au détenteur de la carte d'effectuer le paiement de ses achats chez un commerçant, ou d'effectuer des retraits d'espèces à hauteur de son plafond, dans les guichets de la banque rapidement et en toute sécurité

Il est équipé d'un Pin-pad pour la saisie du code confidentiel, il est connecté en permanence au centre de traitement monétique de la SATIM.

Le nombre de terminaux de paiement électronique (TPE) dans les différents commerce est passé à 2946 fin 2010 contre 3045 en 2012. Ce parc a également été modernisé afin de s'adapter à la norme EMV (Europay, Mastercard, Visa), avec l'introduction de la carte à puce, permettant des paiements plus sécurisés. Actuellement, au niveau de l'Algérie toutes les transactions de paiement sont traitées par les terminaux EMV.

Tableau N°3 : Evolution des TPE en Algérie

Année	2009	2010	2011	2012
Nombre de TPE	2639	2946	3000	3045

Source : <http://www.liberte.algerie.com>. Consulter le 20/09/2015.

1.2.3. Rôle du RMI (Réseau Monétique Interbancaire)

Le rôle du RMI se résume dans les points suivants :

- Assurer l'interbancaire des transactions de retrait et de paiement effectuées sur le RMI pour tous les porteurs des banques adhérentes ;
- L'intégration au RMI de DAB propres à la Banque adhérente ;
- L'acquisition des demandes d'autorisation de retrait émanant de DAB ;
- Garantir le traitement des transactions DAB/TPE pour le compte des banques adhérentes ;
- La préparation et le transfert des flux financiers destinés au pré compensation des transactions DAB.

1.2.4. Les objectifs du RMI

Les deux principaux objectifs de RMI sont :

- Assurer l'interopérabilité : c'est-à-dire assurer l'acceptation de toutes les cartes de retrait et de paiement de toute les banques adhérentes ;
- Garantir la sécurité : en garantissant le respect de la réglementation en vigueur, en assurant les échanges sécurisés des données et en luttant contre la fraude.

1.2.5. Les acteurs de RMI

On distingue deux catégories d'acteurs qui sont :

1.2.5.1. Les institutions financières

Les institutions financières constituent un acteur principal de RMI, dont l'adhésion à ce dernier se caractérise par la signature d'une convention interbancaire et d'un contrat de coopération liée aux services offerts par le RMI. Par conséquent elles doivent respecter les spécifications techniques éditées. Elles assurent la fonction d'acquéreur, d'émetteur ou des deux à la fois.

1.2.5.2. Le gestionnaire de RMI

Il assure de part son statut, les fonctions communautaires déléguées par les adhérent de réseau monétique.

Sur le plan matériel et logiciel, il dispose de :

- D'un centre serveur Front Office ;
- D'un centre serveur Back Office ;
- D'un centre d'appel (mis à la disposition des porteurs de cartes et des opérateurs sur ce site).

1.3. Les expériences des banques algériennes

1.3.1. L'expérience de crédit populaire d'Algérie (CPA)

Le crédit populaire d'Algérie (CPA) impulse activement son programme de modernisation des moyens de paiements dont en attend tout à la fois une plus grande bancarisation , une sécurité accrue, la maîtrise des flux monétaire et des transactions bancaire et par conséquent, l'amélioration des prestations en général au profit de sa clientèle.

La CPA a commencé son activité monétique en 1989 Par l'adhésion à visa international en qualité de membre principal émetteur et acquéreur, et en 1990 par l'adhésion à MasterCard en qualité d'acceptation. La CPA émet aujourd'hui

des cartes visa international à puce aux normes EMV (Europay, MasterCard, Visa).

1.3.2. L'expérience de la BADR

La BADR est équipé d'une solution monétique qui permet, la gestion d'une carte de retrait privative pour les clients salariés domiciliés dans les agences BADR.

L'expérience monétique remonte en 1994, l'année du lancement par la BADR de la carte de débit privative. À ce moment-là, la banque ne dispose que deux distributeurs automatiques de billets (DAB) installés. Deux années plus tard, la BADR lance la carte de paiement « Zip-Zap » ou le « faire à repasser » dont l'utilisation a été restreinte aux seuls grands clients de la banque.

La monétique à la BADR s'inscrit dans le cadre de sa politique de modernisation et de développement de ses services.

La carte interbancaire permet d'effectuer les retraits d'espèces dans tous les distributeurs automatiques de billets du réseau monétique interbancaire(RMI) gérer par la SATIM. La carte facilite le retrait d'un montant inférieur ou égal au plafond hebdomadaire précisé sur le contrat. Cette carte permet à son titulaire de disposer de son argent à toute heure, y compris les week-end et jours fériés, 24/24h et sur tout le territoire national.

1.3.3. L'expérience de la BEA

La BEA qui prend en charge la gestion d'une carte pétrolière prépayée et rechargeable pour l'achat de carburant auprès des stations de services Naftal en remplacement des bons d'essence. Cette carte à puce donne la possibilité aux gestionnaire de flottes de véhicules un meilleur suivi de leur consommation de carburants et aux gérants des stations de service, dans le but d'offrir aux clients une traçabilité et une sécurisation des transactions de paiement.

Trois types de cartes ont été présentés au niveau de la BEA à savoir, la carte à crédit Gold, Silver et la carte prépayée à destination des clients Corporate (collectivités locales, administrations, entreprises...). La carte Gold est proposée avec un plafond d'argent périodique mensuel et sans seuil de paiement, alors que la Silver est fixée avec un plafond périodique et un seuil de paiement. Quant à la carte prépayée, elle est rechargeable au niveau de la BEA et des districts (départements) Naftal. Les seuils et les plafonds des cartes sont déterminés par Naftal en fonction du profil de chaque client.

1.3.4. L'expérience d'Algérie poste

L'Algérie poste occupe une place importante, vu le nombre de cartes qu'elle a émis et le parc DAB et son réseau.

Les détenteurs de comptes courant postaux peuvent procéder à divers opérations financières en toute indépendance grâce aux 200 guichets automatiques de banque (GAB) installés dans certains bureaux de poste. Trois cartes magnétiques sont ainsi proposés aux usagers de GAB, à savoir la carte de retrait Algérie poste pour les retraits uniquement avec un plafond de retrait de 20000 DA, la carte de retrait et de paiement Classique (pour paiement sur les terminaux de paiement électroniques) avec un plafond de retrait de 20000 DA et un plafond de paiement de 15000 DA et la cartes de paiement Gold avec un plafond de retrait de 40000 DA et un plafond de paiement de 30000 DA. Depuis 1997 l'Algérie poste disposée de 110 DAB appartenant à la SATIM et 168000 cartes en été distribuées aux clients CCP. En raison de leur mauvaise implantation et de l'inadaptation des services qu'ils assuraient utilisation de ces distributeurs n'a pas atteint les objectifs escomptés. C'est la raison pour laquelle ce nouveau système de monétique a été lancé dans le but d'accroître le taux d'utilisation des cartes électroniques et d'améliorer la qualité de service. En effet, les guichets automatiques permettent désormais aux clients CCP d'Algérie poste de procéder à des retraits d'espèces, consulter le solde, demander le relevé

des dix dernières opérations monétique ou demander le relevé de compte. Le client peut également effectuer des paiements des factures sur les GAB d'Algérie poste, réalisé des virements de compte à compte ou demander aussi de carnet de chèque CCP.

L'adhésion de ces institutions financières au RMI se caractérise par:

- La signature d'une convention interbancaire ;
- La signature de contrats de coopération liés aux services offerts par le RMI ;
- Le respect des spécifications techniques éditées par le RMI (gestion de fichier de porteurs, délais...).

Après les initiatives individuelles, les banques algériennes ont vite pris conscience que l'existence de plusieurs centres de traitements indépendants entraînerait une multiplication des investissements, des coûts d'exploitation élevés et constituerait un frein à l'interbancaire et à l'interopérabilité des cartes.

C'est dans ce cadre qu'elles ont décidé de la mise en place du projet monétique national en optant pour la mise en commun des moyens.²

Section 2 : présentation de la banque el baraka agence TITI OUZO n°111

1. Historique de la banque el baraka

La banque el baraka d'Algérie est considérée comme la première banque dite islamique installée en Algérie, elle dispose d'un réseau de 16 agence couvrant les principales villes de pays.

Elle est le premier établissement bancaire à capitaux mixtes (public, privés) crée le 20 mai 1991 sous forme de société par action (SPA) régie par les dispositions de la loi N°90/10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et le crédit.

² LAZREG Mohamed, « La monétique en Algérie », Mémoire de Magister en Science Commerciale, Option Management, Université d'Oran Es-sénia, 2008-2009, PP 135-137

La banque el baraka est réputée commerçante, elle a pour rôle la collecte de fonds, la promotion et les transactions bancaires et l'octroi des crédits. En l'occurrence, la banque a pour mission l'acquisition de fond, c'est-à-dire, la collecte de capitaux en amont pour les réemployer, soit en opération d'escompte, de crédit ou en opération financière en aval. D'où la banque joue le rôle d'intermédiaire entre les détenteurs de capitaux et les demandeurs de crédit

2. Les services de l'agence el baraka

2.1. Le service caisse

Le service caisse c'est un groupe de personne en relation avec la clientèle de la banque, ces personnes qui ont les guichetiers de l'agence reçoivent les clients, les informent, les conseillent sur les différentes prestations de ce service et la formalité à suivre pour leur accomplissement.

La banque el baraka propose plusieurs types de comptes à savoir les comptes de dépôt, les comptes particuliers, compte devise, compte agent el baraka, les comptes courants, les comptes d'épargne et d'investissement.

➤ Les comptes de dépôt : les personnes physiques ou morale ou physique ont le droit d'ouvrir des comptes de dépôt à vue (compte particulier et compte courant) pour gérer leurs affaires commerciales et financières sous forme de retrait, versement jusqu'à concurrence de leurs provisions.

➤ Le compte devise : c'est un compte particulier où une personne physique dépose une somme en monnaie étrangère, le guichetier classe les montants propres à chaque nature de monnaie étrangère.

➤ Compte d'agent el baraka : réservé aux personnels travaillant dans la banque el baraka.

➤ Le compte d'épargne : chaque personne (physique ou morale) a le droit d'ouvrir un compte d'épargne dans une banque, ce compte rapportant des intérêts fixés d'avance.

➤ Le compte d'investissement : rapportent des taux d'intérêts fixes d'avance mais en fonction de la nature de placement. Dans la banque el baraka il y a deux formes placement qui sont les comptes de dépôts participatifs non affectés et affectés.

2.2. Le service portefeuille

Le service portefeuille exécute le traitement de valeurs remise à l'encaissement.

En effet, ce service offre la possibilité de récupérer l'argent de fournisseurs avant l'échéance. Cette fonction est liée au recouvrement des chèques hors place à la compensation chèques sur place, celle-ci étant considérée la plus importante des taches.

➤ Compensation des chèques sur place : on entend par compensation la mise en valeur des effets remis à l'encaissement sur place. le service s'occupe de la compensation des chèques sur place payable en 48heures.

➤ Recouvrement des chiques hors place : signifie le recouvrement de la banque El baraka d'Algérie par d'autres banques. Ceci nécessite l'existence d'un compte pour la banque El baraka au niveau de chaque banque concernée.

➤ L'encaissement : c'est l'opération par laquelle la banque se charge de recouvrement des valeurs que lui confie son client et dont le produit ne sera disponibles enregistrée des montant dans ses comptes. Prise en charge des chèques et des d'autres effets pour l'encaissement.

3. Les moyens de paiement au sein de la banque el baraka

La banque El baraka reçoit des fonds de public, effectue des opérations de crédits et met à la disposition de la clientèle des moyens de paiements. Qui sont les suivants :

3.1. Le chèque

Le chèque est ordre adressé par une personne nommée tireur (celui qui donne ordre à la banque de payer à un bénéficiaire qui a procédé à la remise du chèque) à un établissement ou une banque nommée tiré (le banquier) de payer une somme déterminée à une tierce personne appelée bénéficiaire ou porteur (créancier).

Le chèque en généralement extrait d'un carnet délivré par le banquier permet à une personne de retirer d'argent en banque : le tireur se délivre le titre à lui-même.

Figure N°1 : Chèque de la banque El baraka

Chèque: 6294315
Série: CA
alBaraka
DA

Payez contre ce chèque
A l'ordre de
Payable à :
Agence :
Pour compte
Adresse
Le

ادفعوا مقابل هذا الشيك
لأمر
في
يوفي
لحساب
العنوان

❖ **Les catégories de chèque** : on distingue plusieurs catégories de chèque :

- **Le chèque endossable** : c'est un chèque non barré payable en espèces au guichet de n'importe quelle agence de la banque qui a délivrée le chèque. Donc ce chèque peut être utilisé par le bénéficiaire pour effectuer un paiement à un tiers.

Le chèque non barré présente certaines différences notable avec le chèque barré tels que

La possibilité de l'échanger contre des espèces à n'importe quel guichet de la banque émettrice.

La possibilité pour les destinataires de ce chèque de les réutiliser comme moyen de paiement dans certains commerces. Pour cela les destinataires doivent endosser les chèques c'est-à-dire inscrire la mention « endosse à l'ordre de » suivi de nom et des coordonnées de destinataire, de la date et de la signature de l'émetteur.

- **Le chèque certifié** : c'est un chèque pour lequel le tireur demande à la banque tirée de garantir la provision qui dans ce cas, reste bloquée jusqu'au paiement. Le chèque certifié est peu utilisé, il présente une réelle garantie pour son bénéficiaire mais pendant beaucoup plus courte.

- **Le chèque de banque** : il s'agit d'un formulaire sur le propre compte de la banque de l'acheteur. Lorsque celle-ci est de premier ordre, il est inconcevable qu'elle refuse le paiement d'une somme tirée de son propre compte. Le bénéficiaire d'un tel chèque est donc sur de garantie l'insolvabilité de son client. Il constitue une garantie de paiement. la banque délivre le chèque de banque à la demande de client dont elle débit le compte et bloque la provision pendant toute la durée de sa validité. il remplit les mentions suivantes :

- La somme en chiffre et en lettre ;
- La dénomination sociale de porteur ;
- Les références de compte de porteur ;
- La date et le lieu de création ;
- La signature de tireur.

3.2. L'ordre de virement : Le virement est un ordre donné par le client (donneur d'ordre ou l'émetteur) à son banquier de débiter une certaine somme sur son compte et de l'inscrire au crédit du compte du bénéficiaire (ou destinataire) désigné.

L'utilisation de virement : le virement est utilisé pour les paiements ayant un caractère répétitif :

- Des entreprises vers les particuliers : pour tous les paiements de salaire, de prestations.
- Entre les entreprises : est essentiellement utilisé pour les transferts de trésorerie.
- Entre particuliers : dans certain cas (loyers et prestations alimentaire).

Figure N°2 : L'ordre de virement

Ordre de Virement
à renvoyer au déposant à votre banque - reçu fiscal délivré sur demande

Je soussigné (nom et prénom) : _____

Titulaire du compte N° _____

vous demande de bien vouloir virer le _____ de chaque mois la somme de _____ €

à compter du ____ / ____ / ____ (inclus) jusqu'à nouvel ordre

sur le compte bancaire dont les coordonnées figurent ci-après :

Bénéficiaire : Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre
1, chemin de la Petite Champagne - 69340 Francheville
CL Lyon Victor Hugo 9002
Guichet : 01042
Compte n° : 0000079277F
Clé RiB : 40

Date et Signature : _____

Les différents types de virement :

- Le virement permanent : Le virement permanent est un ordre donné par un client à sa banque de régler à des échéances la même somme à la même personne à la même personne. Aux dates indiquées par le client, sa banque effectuera le virement demandé sans que le client ait à renouveler à chaque fois son instruction de virement. Le virement fait normalement l'objet d'une tarification par la banque.
- Le virement référencé : un virement par lequel l'émetteur s'engage à placer dans une zone et sous un format convenu à l'avance une référence qui permet aux destinataires d'identifier le virement plus aisément.

3.3. Titre Interbancaire de Paiement (TIP)

Le TIP est moyen de paiement adapté aux règlements à distance avec un créancier qui est à l'initiative de la mise en recouvrements de ses créances et un client débiteur qui donne son accord lors de chaque règlement, il permet aussi de régler les différentes factures ponctuellement (loyers, factures de téléphone ou d'électricité) à distance sans avoir d'émettre un chèque.

Figure N°3 : Le titre interbancaire de paiement

Exemple de Titre Interbancaire de Paiement				(c) Edubanque.com	
Etablis.	Guichet Compte	Clé	Créditeur	Echeance	Montant
			Numéro d'inscription du créiteur	JJ/MM/AAAA	250 0
Débiteur		TIP		Titre Interbancaire de Paiement €	
Adresse				A retourner signé à :	
Code postal Ville					
Veuillez débiter mon compte du montant ci-dessus Date Signature		Créditeur			
		Adresse			
		Code postal			
		Ville			
Ne rien inscrire sous ce trait - Ne pas plier				Montant en euros	

- **Fonctionnement de TIP**

Le créancier adresse à son client une facture accompagnée d'un titre interbancaire de paiement. En cas de désaccord, il suffit simplement de ne pas renvoyer le TIP. En cas de l'accord de client, celui-ci retourne le TIP daté et signé au centre de paiement précisé sur le TIP en l'accompagnant d'un relevé d'identité bancaire (nécessaire lorsque le créancier effectue un prélèvement sur un compte pour la première fois).

Le centre de paiement va ensuite traite le titre interbancaire de paiement.

3.4. L'avis de prélèvement : L'avis de prélèvement est un moyen de paiement utilisé pour les recouvrements périodiques (paiement des factures d'électricité, renouvellement d'abonnement...). Pour lancer un avis de prélèvement, le débiteur s'engage à payer les montants à venir en signant un papier une seule fois.

3.5. La lettre de change: la lettre de change qui porte également le nom de traite, est un acte de commerce par sa forme (d'où son nom d'effet de commerce), ce dernier est un titre négociable qui constate l'existence d'une créance à court terme au profit d'un porteur et qui sert à son paiement.

La lettre de change c'est un écrit par lequel un commerçant appelé tireur donne mandat à un débiteur appelé tiré de payer à une tierce personne nommé preneur ou bénéficiaire (la plupart du temps un banquier), ou à l'ordre de celui-ci une certaine somme d'argent à une date déterminée.

Figure N°4 : La lettre de change

Contre cette LETTRE DE CHANGE stipulée SANS FRAIS Veuillez payer la somme indiquée ci-dessous à l'ordre de :				Mention LCR s'il ya lieu									
A Montant pour contrôle	Le Date de création	Echéance	LCR seulement Refusé	€ Montant									
RIB du tiré <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="border: 1px solid black; width: 25%; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 25%; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 25%; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 25%; height: 20px;"></td> </tr> <tr> <td style="font-size: 8px;">Code étab</td> <td style="font-size: 8px;">Code guichet</td> <td style="font-size: 8px;">N° compte</td> <td style="font-size: 8px;">CH RIB</td> </tr> </table>							Code étab	Code guichet	N° compte	CH RIB	Domiciliation		
Code étab	Code guichet	N° compte	CH RIB										
Valeur en Euros			Signature										
NOM Et adresse Du tiré													
Acceptation ou aval ▲			Ne rien inscrire au dessous de cette ligne ▼										

Section 3 : la monétique au sein la banque el baraka agence TIZI OUZOU**N° 111**

La monétique dans la banque el baraka a été commencée en 2005 par l'utilisation de différentes cartes de paiement et de retrait interbancaire.

1. Les cartes bancaires

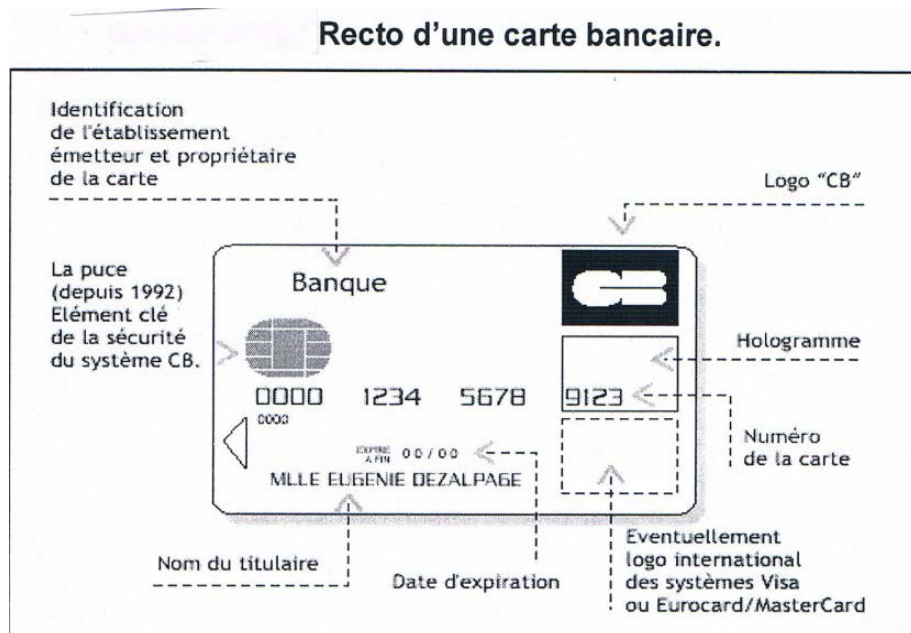
Le service monétique est le service qui s'occupe de la gestion des cartes bancaires et est placé sous la responsabilité du département des opérations.

Une carte bancaire se présente sous la forme d'un rectangle de plastique rigide de petit format (86mm* 54mm). Elle est équipée d'une bande magnétique et/ou d'une puce électronique permettant :

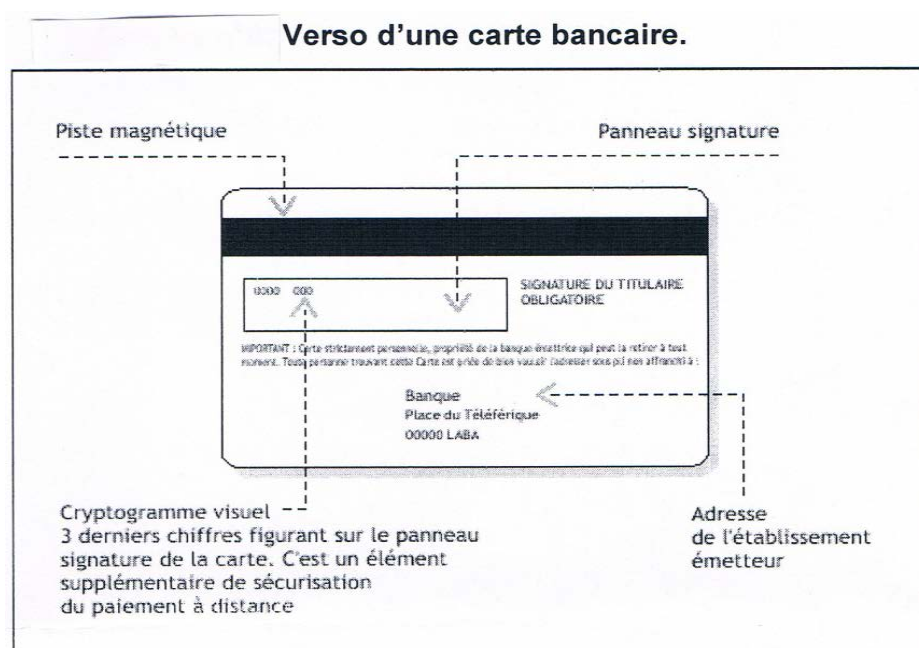
- Le paiement d'achats et prestations de services auprès de fournisseurs possédant un terminal de paiement électronique(TPE) pouvant lire la carte et connecté ou non à sa banque.
- Le retrait d'espèces aux Distributeurs Automatiques de Billets(DAB).
- Le télépaiement internet.

Cette carte porte les renseignements suivants :

- Au recto de la carte
 - Le nom de la banque ;
 - Le nom de titulaire ;
 - Le numéro d'identification de titulaire à 16chiffres ;
 - La date de validité de la carte.

Figure N°5 : Recto d'une carte bancaire

- Au verso de la carte : une ou plusieurs lignes magnétiques reprenant les renseignements ci-dessus et la signature de titulaire de la carte. Pour fonctionner, on associe à chaque carte un code confidentiel ou code PIN à quatre chiffres.

Figure N°6 : Verso d'une carte bancaire

La carte bancaire permet à son titulaire de retirer ou de transférer des fonds. C'est un moyen de paiement pratique et facile d'utilisation.

1.1. Les avantages et les inconvénients de la carte bancaire

❖ Les avantages de la carte bancaire

- Pour les commerçants
 - Lutte contre l'impayé chèque et la garantie de paiement.
 - Meilleure satisfaction de la clientèle.
 - Meilleure sécurité par une diminution des espèces, chèques en caisse ou à transporter à la banque.
 - Acquisition de nouveaux clients.
 - Optimisation de la trésorerie grâce à la rapidité d'encaissement.
- Pour l'utilisateur :
 - La carte bancaire rapide et fiable.
 - Elle s'accompagne d'options comme le paiement fractionné sans frais.
 - La gestion de trésorerie est simplifiée.

❖ Les inconvénients de la carte bancaire

- Pour le commerçant
 - En cas de perte ou de vol, la carte bancaire peut facilement être utilisée pour régler des achats à distance.
 - Parfois, le service est en panne, pour de problème de réseau ou de système. Ce qui entraîne l'impossibilité de payer par carte.

1.2. Les types de cartes bancaires

On distingue trois types de cartes bancaires :

1.2.1. La carte de retrait

La carte de retrait permet de retirer des espèces auprès des distributeurs automatiques de billets de la banque, elle ne permet pas de régler ses achats chez le commerçants.

Cette carte donne la possibilité de consulter le compte bancaire et de déposer des espèces, d'effectuer des virements ou une commande de chéquier.

Pour les raisons de sécurité, chaque banque limite le montant des retraits autorisés par opérations et par période de sept (7) jours. Ces plafonds sont généralement plus élevés si on retire l'argent sur l'un des distributeurs de banque.

- Les avantages de carte de retrait :
 - La carte de retrait permet de disposer de l'argent sous forme d'espèces.
 - La gestion optimale de budget.
 - L'individu peut retirer son argent à n'importe quel moment de la journée et à tous les guichets qu'ils rencontrent.
 - Eviter les déplacements vers l'agence.

- L'inconvénient principal est que ces cartes de retrait sont plafonnées.

1.2.2. La carte de crédit

La carte de crédit est une carte de paiement qui ne puise pas l'argent dans le compte bancaire mais dans une réserve de crédit, c'est-à-dire permet d'obtenir une réserve de crédit (somme d'argent renouvelable mise à disposition de débiteur de la carte de crédit)

Cette réserve diminue lorsque l'emprunteur l'utilise et se reconstitue lorsqu'il effectue des remboursements. L'emprunteur ne paie pas des intérêts que sur les sommes effectivement emprunté qui ne représentent pas forcément la totalité de la réserve.

La carte de crédit permet d'effectuer deux types d'opérations :

- Retrait dans les distributeurs automatique de billets ;
- Paiements.

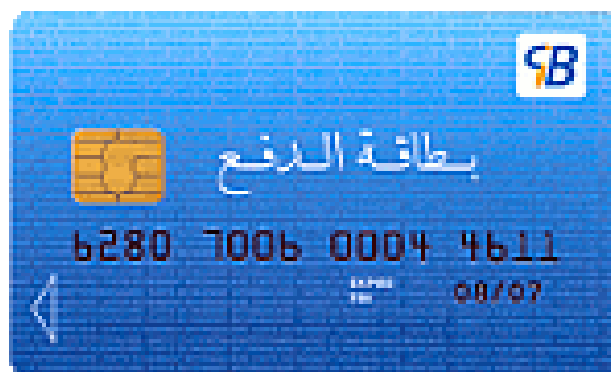
La carte de crédit délivrée par la banque est parfois réservée à leurs seuls clients.

1.2.3. La carte de paiement

La carte de paiement est un moyen de paiement qui permet de régler en magasin mais aussi sur internet et de faire des retraits d'espèces. Dites aussi carte accréditive.

Pour régler un achat, le porteur présente sa carte de paiement aux commerçants qui établissent une facture en triples exemplaires. Une machine spéciale remise par l'organisme émetteur de la carte permet de reporter sur chaque exemplaire. La carte portant la signature de titulaire, les commerçants peut en vérifier l'authenticité de celle qui est opposée sur la facture. L'exemplaire signé et ensuite envoyé à l'organisme émetteur, qui crédite les commerçants.

Figure N° 7 : Carte de paiement



Une carte de paiement peut être à « débit immédiat » ou à « débit différé »

- *A débit immédiat* : si la carte de paiement à débit immédiat le compte débité à chaque utilisation, autrement dit que le retrait du compte bancaire du débiteur se fait dès la conclusion de la transaction.

- *A débit différé* : le débit de compte bancaire se fait à une date fixe telle que la fin de mois.

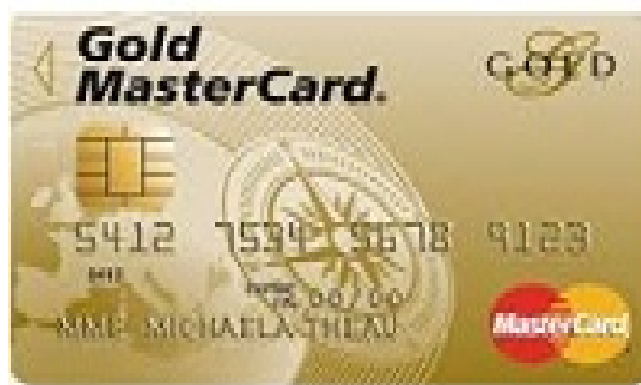
Il existe deux types de carte bancaire au niveau de la banque El baraka qui sont : la carte « classique » et la carte « Gold »

- La carte « **classique** » : est une carte bancaire qui offre des services de paiements et de retraits interbancaire, elle est proposée à la clientèle, et elle permet de bénéficier de certains services proposés par Visa.

Figure N°8 : La carte classique



- La carte « **Gold** » : est une carte bancaire proposé également à la clientèle pour effectuer des paiements et des retrait d'espèce. La carte Gold Mastercard a été conçue pour une clientèle aisée qui ne souhaite pas avoir à se plier à des plafonds de paiement et de retrait standards. Et de fait, les titulaires de cette carte privilège bénéficient de plafonds de retrait et de paiement négociés lors de la souscription de leur carte. Cette particularité fait de la carte Gold une valeur sûre pour les commerçants du réseau Mastercard.

Figure N°9 : La carte Gold**Tableau N°4 : Caractéristique de la carte CIB classique et CIB gold**

Carte CIB classique	Carte CIB gold
- Visuel unique sauf logo de la banque émettrice ; - Carte destinée à une clientèle à revenu moyen ; - Carte à piste magnétique ; - Carte à puce.	- Fond de carte unique sauf logo de la banque émettrice ; - Carte destinée à une clientèle à revenu important ; - En cas de vol ou de perte, cette carte peut être remplacée en 48 heures.

Source : LAZREG Mohamed, « La monétique en Algérie », mémoire de Magister en science commerciale, option: management, université d'Oran Es-sénia, 2008 –2009, P77.

2. Les DAB/ GAB au niveau de l'agence

L'agence El baraka possède des GAB (guichet automatique de billets) ou des DAB (distributeurs automatique de billets)

2.1. Définition

Le guichet automatique de billets est un appareil électronique et

électromécanique permettant aux clients d'effectuer différentes transactions bancaires en libre-service .il réalise des opérations qui sont pour beaucoup similaires aux fonctions d'un guichet ou d'un employé de guichet, mais dans le cas de GAB, ces opérations se font électroniquement se font électroniquement plutôt que manuellement.il est donc une extension du DAB.

2.2. Son utilisation

Dans la plupart des GAB, les clients utilisateurs se postent devant la machine, insèrent leur carte d'identification en plastique et d'une bande magnétique et saisissent un mot de passe, leur empreinte digitale ou bien leur numéro d'identification personnel(PIN). Mais de nos jours surtout avec le développement de la technologie de l'information, les entreprises fabriquant les GAB se penchent beaucoup plus vers l'utilisation de la carte à puce.

Dès que la machine a authentifié le client obtenu les informations sur son compte, celui-ci peut réaliser toutes une série de transaction. La machine aide le client durant toutes les étapes de la transaction, en utilisant des instructions écrite et/ou des images sur un écran d'ordinateur. Les clients peuvent utiliser les GAB pour retirer de l'argent liquide, pour faire un dépôt, pour obtenir des informations sur leur compte et/ou pour transférer des fonds.

Figure N°10 : Le distributeur automatique de billets



Section 4 : étude empirique de la perception des détenteurs de la carte CIB

1. Méthodologie de travail

Cette section mettra en relief la méthodologie de travail concernant la partie empirique de notre étude.

1.1. Elaboration du questionnaire

Le questionnaire est un outil de communication mais aussi un outil pour recueillir de l'information.

Dans notre étude nous avons opté un questionnaire qui sera adressé aux porteurs de la cartes interbancaire de paiement et de retrait (CIB) au niveau de l'agence El baraka et la CNEP banque dans la wilaya de Tizi Ouzou.

1.2. Choix de la méthode d'enquête

Les clientèles ont été choisies (détenteurs de la carte CIB) dans les différences banques (EL BARAKA et la CNEP banque).

Ainsi, nous avons utilisé un interview direct auprès de chaque client. Nous avons jugé que cette méthode soit la plus adéquate et la plus efficace pour notre étude, vu la taille de l'échantillon et la possibilité de bénéficier d'un contact direct avec les clients détenteurs de la carte interbancaire (CIB), notre échantillon sera de 28 porteurs de la carte CIB.

Le traitement des données a été effectué à l'aide de l'outil informatique. A cet effet nous nous sommes servis du logiciel Microsoft Excel 2003. Après dépouillement manuel des questionnaires, les résultats chiffrés issus des traitements ont été compilés.

2. Analyse et interprétation des résultats

Nous rappelons que notre échantillon est composé de 28 détenteurs au niveau de la banque EL BARAKA et la CNEP banque.

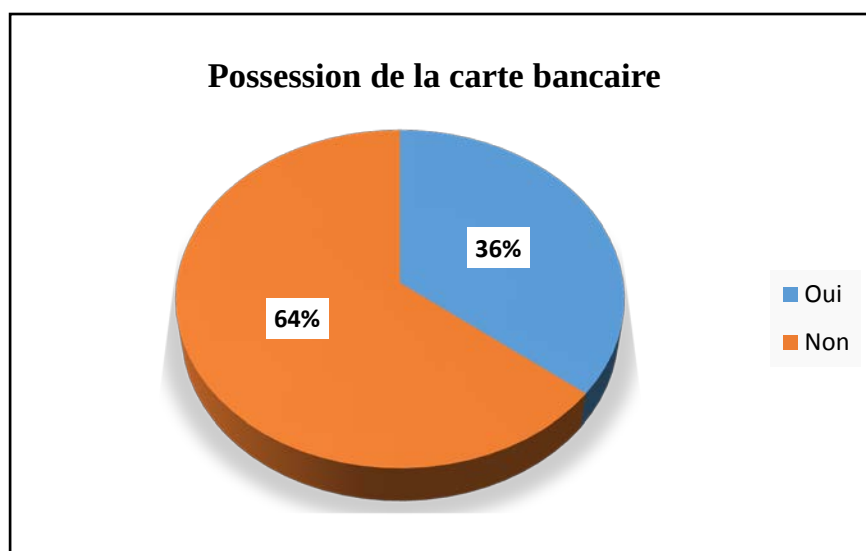
Question 1 : disposez-vous de carte bancaire ?

1. Oui
2. Non

Tableau N°5 : Possession de la carte

Désignation	Oui	Non	Total
Effectif	10	18	28
%	36%	64%	100%

Source : établie par nos soins

Figure N° 11 : la possession de la carte bancaire

Source : établie par nos soins

Nous présentons ici le nombre des détenteurs de la carte interbancaire de paiement et de retrait.

Nous remarquons également 64% des clients ne détiennent pas de carte, et 36% disposent de la carte bancaire.

Cette prévalence pourrait s'expliquer par la faiblesse d'utilisation des cartes bancaires et la densité de réseau de ces banques et leur politique commerciale en matière de carte bancaire.

Question 2 : si vous répondez par non pourquoi ?

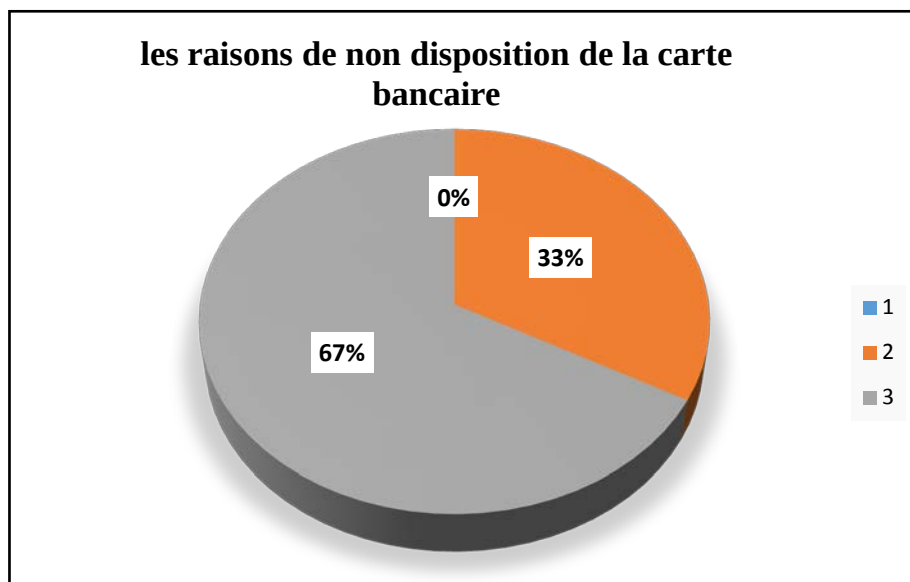
1. Votre banque ne dispose pas de carte bancaire.
2. Vous faites pas confiance.
3. Autres.

Tableau N°6 : Les raisons de non disposition de la carte bancaire

Désignation	1	2	3	Total
Effectif	0	6	12	18
%	0%	33%	67%	100%

Source : établie par nos soins

Figure N°12 : Les raisons de non disposition de la care bancaire



Source : établie par nos soins

Il ressort de l'analyse de tableau et de graphe N°2 que 67% des clients ou bien des utilisateurs ne connaissent pas les autres possibilités offertes par cette carte ce qui serait dû à un manque ou une insuffisance de communication, d'information et de formation ainsi peut s'expliquer par le retard de notre pays en matière de TIC.

Aussi que certains clients préfèrent d'utiliser le chèque parce que il présente quelque avantages comme sa gratuité et il permet d'éviter la circulation avec beaucoup d'argent liquide, et son utilisation diminue le risque de vol.

33% des clients ne font pas confiance à cette carte bancaire pour des raisons de sécurité parce que parfois y a risque de perte et de vol, ou bien le service est en panne pour de problèmes de réseau ou de système, ce qui entraîne l'impossibilité de payer par carte.

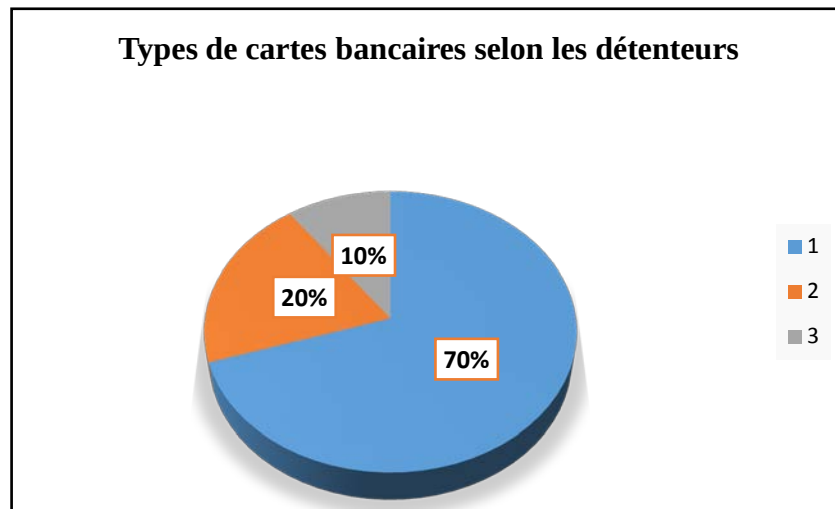
Question 3 : Si vous répondez par oui, quels types de cartes ?

1. Carte de retrait
2. Carte de paiement
3. Carte de crédit.

Tableau N°7 : Types de carte bancaires selon les détenteurs

Désignation	1	2	3	total
Effectif	7	2	1	10
%	70%	20%	10%	100%

Source : établie par nos soins

Figure N°13 : Type de carte bancaire selon les détenteurs

Source : établie par nos soins

A travers ces résultats nous voyons que la disposition de la carte de retrait représente le comportement le plus développé chez les clients.

Par ailleurs, les résultats obtenus sur la disposition de la carte de paiement et de crédit nous montrent une proportion plus faible.

En classant à l'aide de ce tableau, 70% des clients interrogés détiennent la carte de retrait car elle permet de consulter le compte bancaire, déposer des espèces et d'effectuer des virements à n'importe quel moment ou la commande d'un chéquier.

20% des titulaires de carte utilise la carte de paiement parce que leur plafond de paiement et /ou de retrait sont parfois plus élevé

Ainsi que 10% de ces clients utilisent la carte de crédit ce qui implique que le retrait d'argent est relativement cher, et lorsque les clients n'effectuent pas leur paiement à la date d'échéance, cela peut causer le risque de surendettement.

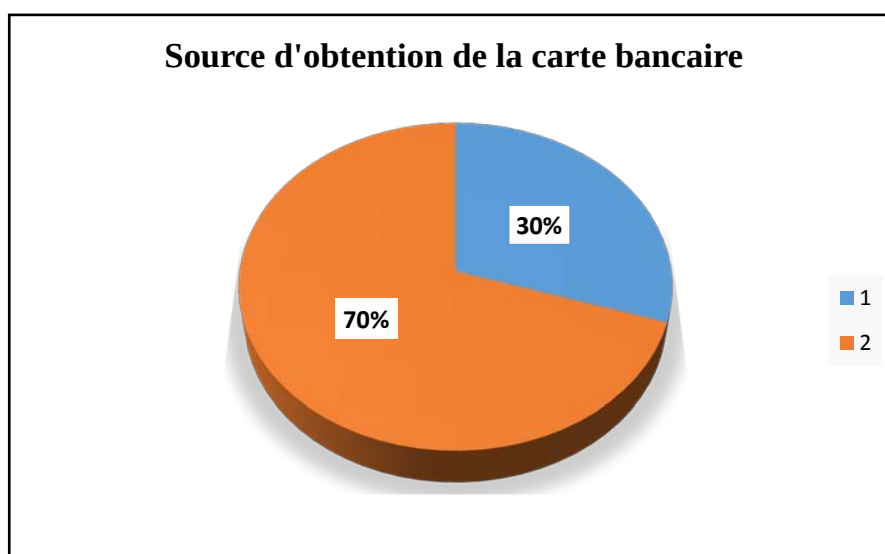
Question 4 : comment avez-vous obtenus votre carte bancaire ?

1. A votre demande.
2. Proposition de votre banquier.

Tableau N°8 : Source d'obtention de la carte bancaire

Désignation	1	2	Total
Effectif	3	7	10
%	30%	70%	100%

Source : établie par nos soins

Figure N°14 : Source d'obtention de la carte bancaire

Source : établie par nos soins

A la question de savoir comment la clientèle a obtenus la carte interbancaire de paiement et de retrait, les statistiques recueillies indiquent que : 70% des porteurs de carte ont été conseillés par le personnel de la banque qui lie des liens d'affinité avec sa clientèle.

Les clients conseillés par le banquier pour l'obtention de la carte de paiement et de retrait font partie uniquement de ceux qui représentent un intérêt

particulier car l'objectif de la banque se résume par l'accroissement de ces ressources, donc elle doit manager la clientèle pour la fidéliser surtout car il est facile de perdre un client mais difficile de démarcher un client fidélisé auprès d'un confrère.

En définitive, les 70% des clients sont constitués dans une proportion de commerçants, de personnes de profession libérale et fonctionnaire d'un statut social différencié, qui représente par la banque un client modèle, car peut demandeur de crédits participent à la collecte de l'épargne.

Le reste de la clientèle soit 30% qui ont bénéficiés de la carte bancaire à leur demande sont des clients constitués de salariés et de fonctionnaires essentiellement.

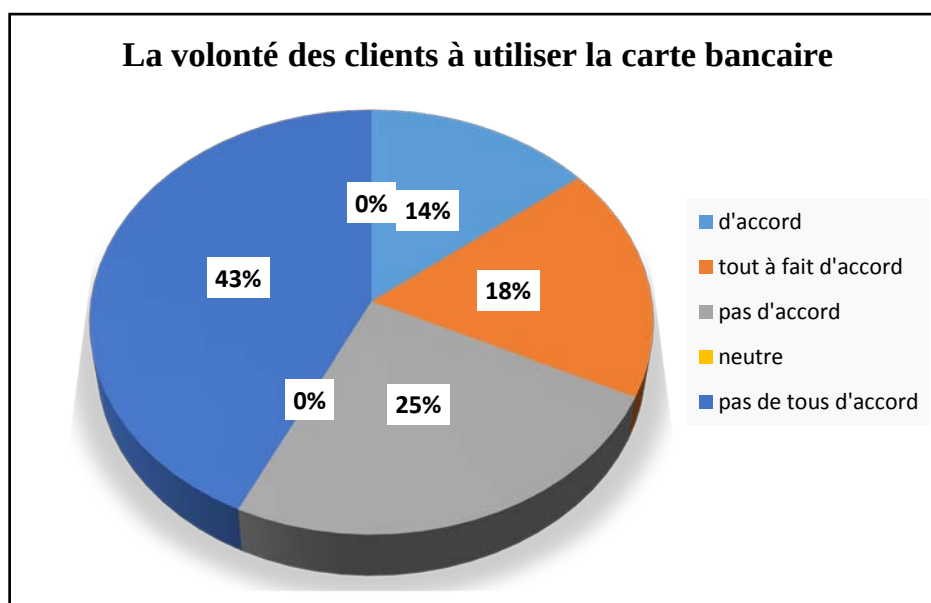
Il s'agit d'esprit de différenciation et de prestige qui animent cette catégorie de clientèle pour l'obtention de la carte et qui constituent le vecteur essentiel dans la motivation par l'adoption de la carte.

Question 6 : souhaitez-vous utilisez davantage votre carte bancaire ou utiliser un autre moyen de paiement ?

Tableau N° 9 : La volonté des clients à utiliser des cartes bancaires

Désignation	d'accord	tout à fait d'accord	pas d'accord	neutre	pas de tous d'accord
Effectif	4	5	7	0	12
%	14%	18%	25%	0%	43%

Source : établie par nos soins

Figure N°15 : La volonté des clients à utiliser la carte bancaire

Source : établie par nos soins

A travers le tableau et le graphe N°5, nous remarquons que 43% des personnes interrogées ne sont pas de tout d'accord, car ils ont l'habitude d'utiliser d'autres moyens de paiement tel que les chèques, les virements...etc. Alors que 14% des clients sont d'accord la carte bancaire que d'utiliser un autre moyen de paiement.

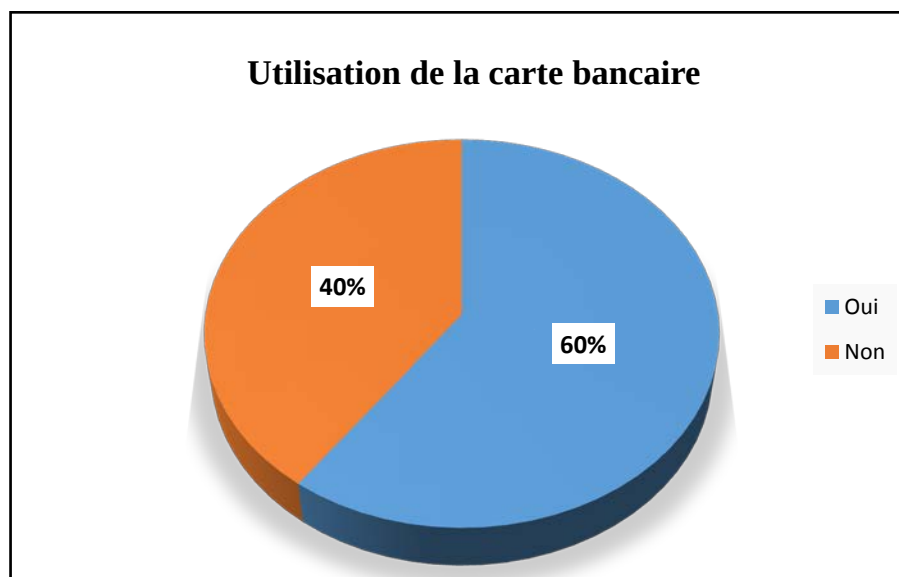
Question 6 : utilisez-vous votre carte ?

1. Oui
2. non

Tableau N° 10 : Utilisation de la carte bancaire

Désignation	Oui	Non	Total
Effectif	6	4	10
%	60%	40%	100%

Source : établie par nos soins

Figure N° 16 : Utilisation de la carte bancaire

Source : établie par nos soins

Il ressort de l'analyse de tableau et de graphe N°6 que 60% des clients utilisent leur carte afin de garantir la rapidité la sécurité et la traçabilité de système de paiement. Par contre 40% n'utilisent pas leur carte car ils pensent toujours que la somme est limitée.

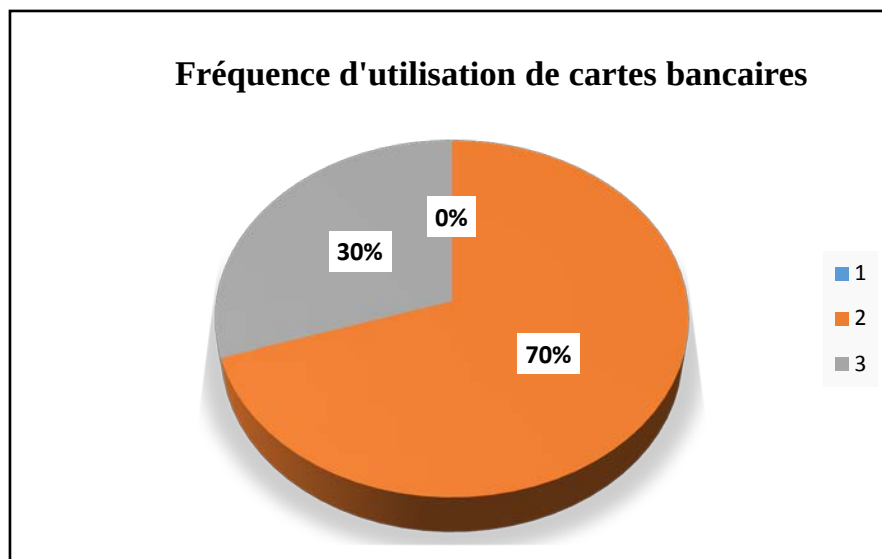
Question 7 : Si vous répondez par oui, a quel fréquence ?

1. une fois par ans.
2. une fois par mois.
3. une fois par semaine.

Tableau N° 11 : Fréquence d'utilisation de la carte bancaire

Désignation	1	2	3	Total
Effectif	0	7	3	10
%	0%	70%	30%	100%

Source : établie par nos soins

Figure N° 17 : Fréquence d'utilisation de la carte bancaire

Source : établie par nos soins

L'analyse des chiffres relatifs à la fréquence d'utilisation selon les habitudes, montre qu'une proportion relativement élevée de 70% des utilisateurs de carte bancaire en font usage une fois par mois pour retirer des billets auprès des distributeurs, il s'agit apparemment de fonctionnaires et de salariés.

30% le font une fois par semaine soit une moyenne de quatre fois par mois ce qui implique en règle générale l'obligation de mise à jour des comptes bancaire des clients qui doivent alimentés leurs compte soit par versement au guichet automatique de billets (GAB), soit que des virements ou mise à disposition leur soient verser en compte.

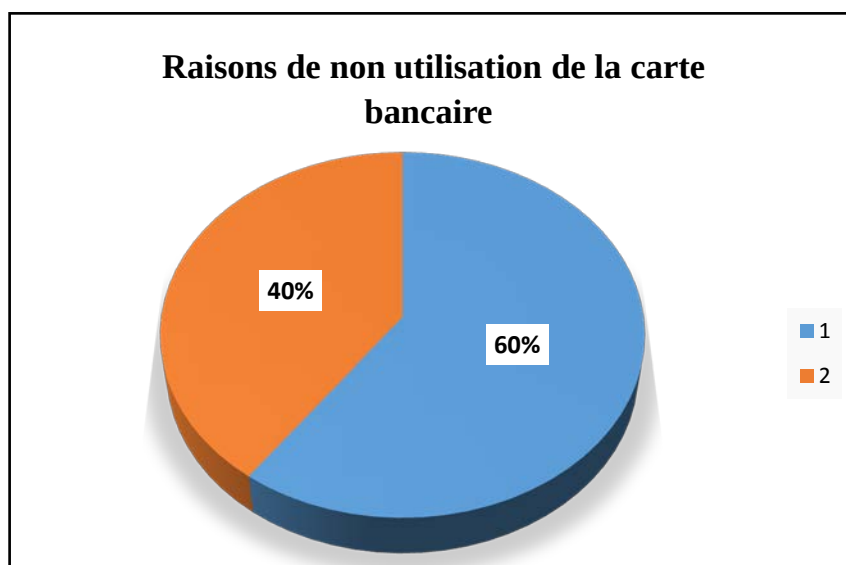
Question 8 : Si vous répondez par non pourquoi ?

1. La somme est limitée.
2. Les GAB et DAB toujours en panne.

Tableau N° 12 : Raisons de non utilisation de la carte

Désignation	1	2	Total
Effectif	6	4	10
%	60%	40%	100%

Source : établie par nos soins

Figure N° 18 : Raisons de non utilisation de la carte bancaire

Source : établie par nos soins

L'analyse de tableau et de graphe montre que 60% des clients n'utilisent pas leur carte parce que la somme est limitée.

40% n'utilisent pas leur carte parce que les GAB et les DAB sont toujours en panne à cause de problème de réseau de ces guichets.

Conclusion

Les recherches en vue d'utilisation des cartes bancaires comme moyen de paiement en Algérie, nous en permet d'appréhender les avantages et les difficultés du système du paiement

La réalisation de ces hypothèses nous a conduit à faire des recherches documentaire, des entretiens et un questionnaire sur le terrain, ces démarches nous a permet d'avoir des informations sur l'utilisation de cette carte bancaire au niveau de deux agences (la banque el baraka et la CNEP banque).

Au total, il ressort de notre recherche les conclusions suivantes :

- La fréquence d'utilisation des cartes bancaires reste très faible par rapport les espèces et les autres instruments scripturaux que sont les chèques, les virements.
- Les retraits fiduciaires constituent l'habitude la plus répondu en raison de la méconnaissance des possibilités offertes par la carte bancaire.
- Le réseau d'acceptation reste également faible.

Conclusion générale

Conclusion générale

La monnaie représente un intermédiaire indispensable aux échanges entre les agents à travers des instruments de paiement qui offre la possibilité de réaliser des opérations de paiement c'est-à-dire des versements, des transferts ou de retrait d'actif monétaire. Ainsi que les moyens de paiement ont connu un développement assez important par l'introduction de la monnaie électronique et la bonne gestion de ces moyens assure le bon fonctionnement des banques en lui permettant de renforcer la confiance avec les clients.

L'accélération des mouvements de capitaux et la globalisation de l'économie mondiale conjuguée aux innovations technologiques, notamment dans le domaine de l'information et des télécommunications, requièrent des systèmes de paiement et de règlement modernes et efficaces pour sécuriser et développer les flux financiers.

La monnaie électronique constitue un vif débat qui s'est développée dans le monde des économistes sur les implications des innovations monétaires notamment en matière de sécurité de paiement. Pour comprendre les justifications d'un tel regain d'intérêt, il faut distinguer l'évolution de la monnaie électronique qui a été amplifiée par les avancées de la technologie ainsi que le développement de la mondialisation des échanges.

En effet, la monnaie électronique est parfois présentée comme une alternative à la monnaie fiduciaire. Elle se transmet manuellement, sous réserve de manipulation électronique, elle permet de réaliser un paiement libératoire et elle n'exige aucun lien avec un compte bancaire. Tout se passe comme si on avait donné conventionnellement à la monnaie électronique un régime juridique identique à celui de la monnaie fiduciaire.

Toute fois, cette analyse fait peu de cas du régime légal dont est assortie la monnaie fiduciaire et de son régime de protection, lequel empêche l'émission de

tout signe monétaire ayant vocation à substituer à celle-ci. La monnaie électronique est avant tout un droit sur une somme d'argent. Au contraire les billets de la banque ne représentent qu'une simple créance de somme d'argent. Il n'y a donc juridiquement aucune assimilation possible entre la monnaie électronique et la monnaie fiduciaire.

L'activité monétique rentre en jeu et devient une nécessité car elle constitue un instrument qui répond favorablement aux exigences de développement, c'est un moyen d'accompagnement et de la mise en œuvre de stratégie commerciale.

Bref, elle constitue inéluctablement un moyen concret de modernisation de secteur bancaire.

Aujourd'hui, l'Algérie reste en phase préliminaire dans le domaine de la monétique et beaucoup de choses restent à faire pour maîtriser cette monnaie quoi en fait ses preuves dans le bon fonctionnement des économies moderne. Partant de cela, elle s'est engagée dans une vaste réforme que s'inscrit le programme de modernisation des moyens de paiement.

Résultats de la recherche :

Référence faite à l'étude réaliser, le présent mémoire à pu atteindre les résultats suivants :

- Pour la première hypothèse, la monnaie électronique est issue à l'apparition des technologies d'information et de communication (TIC). A travers l'utilisation d'internet dans les banques, qui permet de transformer et de stocker des valeurs monétaires par vois électroniques.

Les nouvelles technologies de transactions de données et les progrès en informatique sont à la base de l'amélioration des procédures de recouvrement des paiements. C'est cette modernisation qui a laissé la monétique à apparaitre.

Donc la première hypothèse de recherche posée initialement est ainsi validée.

- Concernant la deuxième hypothèse, la monnaie électronique offre à son utilisateur plus d'efficacité dans la gestion de leurs paiements.

De ce fait, les systèmes de monnaie électroniques qui sont exploités par le biais de l'internet fournir la commodité pour l'utilisateur et le banquier.

Cependant plusieurs obstacles risquent d'interrompre ou de ralentir la progression de l'utilisation de la monnaie électronique, nous citons le plus important, la fraude dans le cas de vol, de perte, ou carrément de falsification de la carte. D'autres risques apparus, le système d'argent électronique ce n'est pas un système infaillible ainsi que les services monétique peuvent être ou peuvent également être infecté par un virus, si la sécurité n'est pas suffisamment fournis. C'est pour ces raisons que la monnaie électronique n'est pas utiliser pour des grosses transactions.

Donc la deuxième hypothèse est ainsi validée.

- Concernant la troisième hypothèse, On a vu que la monnaie électronique était un droit de créance sur une somme d'argent, cette créance circule de support en support (de PME en PME) jusqu'au moment où elle est convertie chez l'émetteur.

Nous pouvons dire que la monnaie électronique n'est pas effectivement une monnaie nouvelle, elle témoigne seulement d'un codage numérique d'une formation sur le pouvoir d'achat. De ce fait la monnaie électronique est un nouveau titre de créance qui permet de faciliter et de gérer la circulation de la monnaie scripturale.

Donc la troisième hypothèse est ainsi validée.

A travers de ces hypothèses et de questionnaire élaboré au niveau des deux agences on a montré que la monnaie électronique ne peut pas substituer la monnaie légale, et cela est confirmé par la question n°5 qui démontre l'insuffisance d'utilisation des cartes bancaires par les détenteurs. et que les clients préfèrent le retrait avec chèque devant le guichetier et le paiement en liquide.

Annexes

Dans le cadre de l'élaboration de mémoire de Master finance en science commerciale, sur la monétique (carte bancaire) qui est l'ensemble des dispositifs utilisant l'informatique et l'électronique dans les transactions bancaires, nous vous prions de bien vouloir renseigner le présent questionnaire.

Ce dernier, réalisé par nos soins aux niveaux de la banque EL BARAKA et la CNEP banque.

Question1 : disposez-vous d'une carte bancaire ?

- Oui
- non

Question 2 : si vous répondez par non pourquoi ?

- votre banque ne dispose pas de carte bancaire.
- Vous faites pas confiance.
- Autres.

Question3 : si vous répondez par oui, quel type de carte ?

- Carte de retrait.
- Carte de paiement.
- Carte de crédit.

Question4 : comment avez-vous obtenu votre carte bancaire ?

- A votre demande.
- Proposition de votre banquier.

Question5 : souhaitez- vous utilisé davantage votre carte bancaire ou utiliser un autre moyen de paiement ?

D'accord	Tout à fait d'accord	Pas d'accord	Neutre	Pas vde tous d'accord

Question 6 : utilisez-vous votre carte ?

- Oui.

- Non.

Question 7 : si vous répondez par oui, à quelle fréquence ?

- Une fois par ans.

- Une fois par mois.

- Une fois par semaine.

Question 8 : si vous répondez par non pourquoi ?

- GAB et DAB toujours en panne.

- La somme est limitée.

Liste des tableaux

Tableau N°1 : Les agrégats monétaires.....	29
Tableau N°2 : Evolution des DAB en Algérie.....	67
Tableau N° 3 : Evolution des TPE en Algérie	68
Tableau N°4 : Caractéristiques de la carte CIB classique et Gold.....	86
Tableau N°5 : Possession de la carte bancaire	89
Tableau N° 6 : Les raisons de non disposition de la carte bancaire.....	90
Tableau N°7 : Types de cartes bancaires	91
Tableau N°8 : Sources d’obtention de la carte CIB	93
Tableau N°9 : La volonté des clients à utiliser des cartes bancaires	94
Tableau N°10 : Utilisation de la carte bancaire	95
Tableau N°11 : Fréquences d’utilisation de la carte bancaire.....	96
Tableau N° 12 : Raisons de non utilisation de la carte bancaire.....	98

Liste des figures

Figure N°1: Chèque de la banque El baraka	75
Figure N°2 : L'ordre de virement.....	77
Figure N°3 : Le titre interbancaire de paiement.....	78
Figure N°4 : La lettre de change	79
Figure N°5 : Recto d'une carte bancaire	81
Figure N°6 : Verso d'une carte bancaire.....	81
Figure N°7 : Carte de paiement.....	84
Figure N°8 : La carte classique	85
Figure N°9 : La carte Gold.....	86
Figure N°10 : Le distributeur automatique de billets.....	87
Figure N°11 : La possession de la carte bancaire	89
Figure N°12 : Les raisons de non disposition de la carte bancaire	90
Figure N°13 : Types de carte bancaire	92
Figure N°14 : Source d'obtention de la carte bancaire	93
Figure N°15 : La volonté des clients à utiliser la carte bancaire.....	95
Figure N°16 : Utilisation de la carte bancaire.....	96
Figure N°17 : Fréquence d'utilisation de la carte bancaire.....	97
Figure N°18 : Raisons de non utilisation de la carte bancaire	98

Liste des schémas

Schéma N°1 : la création monétaire par la banque centrale	30
Schéma N°2 : la monétique.....	41
Schéma N°3 : mécanisme d'un retrait par carte.....	48

Bibliographie

La bibliographie

Ouvrages

- CLAUDE Dragon, « Les moyens de paiements », édition banque, 1997.
- CHRISTIAN Gavalda, JEAN Stoufflet, « Instruments de paiement et du crédit », édition Litec, Paris, 2001.
- FRANÇOIS Combe, Thierry Tachiex, « L'essentiel de la monnaie », Gualino éditeur, Paris, 2001.
- GEAN-PIERRE Toernig, FRANÇOIS Brion, « Les moyens de paiement », édition Que sais-je, octobre, 1999.
- GUELEC.D et Ralle .P, « Les nouvelles théories de la croissance », 5^{ème} Edition, Edition la découverte, Paris, 2003.
- ZOLLINGER Monique, « Monétique et marketing », édition Vuibert, Paris, 1989.
- MARIE Delaplace, « Monnaie et financement de l'économie », Dunod, 2^{ème} édition, Paris, 2007.
- RUIMY Michel, « Economie monétaire », Ellipse, Paris, 2004.
- VALERIE Lelievre, Philippe Raimbourg, « La monnaie », Bréal, rue de Rome, 1991.

Dictionnaires

- Larousse économie, Paris, 2002
- Petit Larousse, édition Larousse, Paris, 2005.

Mémoires et thèses

- BOUCHELIT Rym, « les perspectives d'e-banking dans la stratégie e-Algérie 2013 », thèse de Doctorat en sciences économiques, Université ABOU BEKR BELKAID, Tlemcen, 2014-2015

- DOUKH Amel, « Le rôle des banques dans le financement de contrats internationaux », mémoire de Magister en commerce international, 2005.
- LAZREG Mohamed, « La monétique en Algérie », mémoire de Magister en science commerciale, management, 2008-2009.
- LAZREG Mohamed, « Développement de la monétique en Algérie », Thèse de doctorat en science de gestion, université ABOU BAKR BELKAID TLEMCEN, 2014 –2015.
- MADELEINE Nina, « Analyse critique de la régulation de la liquidité bancaire par une banque centrale communautaire et sa contribution au processus d'intégration régionale », mémoire de Magister en économie de gestion 2006.
- RACHEDI Abdelkader, « TIC, structure et comportement des normes dans l'entreprise », thèse de Doctorat, université ABOU BEKR BELKAID, Tlemcen, 2013.

Sites internet

- [http. //. www. Ce tice.U-psud.fr.](http://www.Cetice.U-psud.fr)
- [http. // : www. Cafedelabourse. com.](http://www.Cafedelabourse.com)
- [http. // : frm. Wikipidia. org.](http://fr.wikipedia.org)
- [http://: m.wikipedia. org.](http://m.wikipedia.org)
- [http://www. Banque. Comprendrechoisir. com.](http://www.Banque.Comprendrechoisir.com)
- [http. // : payerenligne.com.](http://payerenligne.com)
- [http. // : www. La documentationfrancaise,fr.](http://www.Ladocumentationfrancaise.fr)

Table des matières

Sommaire

Liste des abréviations

Introduction générale..... 10

Chapitre 1 : Développement de la monnaie

Introduction 15

Section 1 : Définitions de la monnaie 16

1. L'origine de la monnaie 16

2. Les différentes définitions de la monnaie..... 16

2.1. D'une manière générale..... 16

2.2. Définition économique 16

2.3. Définition institutionnelle..... 17

2.4. Définition selon A. Chaineau 17

3. Les fonctions de la monnaie 17

3.1. Unité de compte 17

3.2. Instrument de paiement..... 17

3.3. Instrument de réserve 18

Section 2 : Les formes de la monnaie 18

1. Le troc 19

2. La monnaie marchandise 20

3. La monnaie fiduciaire 20

3.1. Les pièces métalliques 21

3.2. Les billets 21

4. La monnaie scripturale..... 21

4.1. Les chèques 22

4.2. Les virements 22

4.3. L’avis de prélèvement automatique	22
4.4. Le titre interbancaire de paiement.....	23
4.5. Les cartes bancaires	23
5. La monnaie électronique.....	23
Section 3 : La masse monétaire et la création monétaire	24
1. La masse monétaire.....	24
1.2. Définition de la masse monétaire.....	24
1.3. Les contreparties de la masse monétaire.....	25
2. Les mesures de la monnaie	25
2.1. Définition des agrégats monétaires	26
2.2. La construction des agrégats monétaires	26
2.3. L’intérêts des agrégats monétaires.....	28
3. La création monétaire.....	28
3.1. Définition de la création monétaire.....	28
3.2. Les agents monétaires	29
3.2.1. La création monétaire par la banque centrale	29
3.2.2. La création de la monnaie scripturale par les banques commerciales	30
3.2.3. Le rôle de trésor public dans la création de la masse monétaire	31
Conclusion.....	33
Chapitre 2 : L’avènement de la monnaie électronique	
Introduction	35
Section 1 : Utilisation des TIC dans le secteur bancaire.....	36
1. Définition des TIC.....	36
2. Les caractéristiques des TIC	37
3. Les outils des TIC	38

3.1. La technologie des ordinateurs	38
3.2. Les réseaux informatiques	38
4. L'adoption d'internet par les banques.....	39
Section 1 : L'apparition de la monnaie électronique	40
1. Evolution (émergence) de la monnaie électronique	40
2. Définitions de la monnaie électronique	42
2.1.Selon le dictionnaire Larousse	42
2.2.Selon la Banque Centrale Européenne	42
3. Les caractéristiques de la monnaie électronique.....	43
Section 2 : Le porte monnaie électronique.....	43
1. Définition de porte monnaie électronique	44
2. Le fonctionnement de PME	44
3. Les acteurs de PME.....	45
4. Les supports de PME	46
4.1.La carte de retrait	46
4.1.1. Définition de la carte de retrait.....	46
4.1.2. Le mécanisme d'une transaction par carte de retrait.....	47
4.1.3. Les limites de la carte de retrait.....	48
4.2.La carte de paiement	48
4.2.1. Définition de la carte de paiement.....	48
4.2.2. Le mécanisme de paiement par carte	49
4.2.3. Les caractéristiques d'une opération de paiement.....	50
4.3.La carte de crédit.....	50
4.3.1. Définition de la carte de crédit	50
4.3.2. Les avantages et les inconvénients de la carte de crédit	51
5. Les avantages et les inconvénients de PME	51
5.1.Les avantages	52

5.2.Les inconvénients	52
Section 3 : Le porte monnaie virtuel	52
1. Définition de porte monnaie virtuel.....	53
2. Le fonctionnement de PMV	53
3. Les avantages de PMV.....	54
4. Les systèmes de paiement électroniques	54
4.1.Le système de paiement ouvert.....	54
4.1.1. Le système de paiement sur internet(en ligne).....	55
4.1.1.1.Définition.....	55
4.1.1.2.Les avantages et les dangers de paiement par internet.....	56
4.2.Le système de paiement fermé	57
4.2.1. Le système SWIFT	57
4.2.1.1.Définition.....	57
4.2.1.2.Les règles de fonctionnement.....	58
4.2.1.3.Les avantages de système SWIFT	58
Conclusion.....	60
Chapitre 3 : Les produits monétiques en Algérie	
Introduction	62
Section 1 : La monétique en Algérie.....	63
1. L'apparition et développement de la monétique en Algérie.....	63
1.1.Présentation de l'opérateur monétique algérien (SATIM)	64
1.1.1. Les missions de SATIM	64
1.1.2. Les activités de SATIM.....	64
1.2. Le réseau monétique interbancaire algérien (RMI)	65
1.1.3. Les distributeurs automatiques de billets (DAB)	65
1.1.4. Les terminaux de paiement électroniques	66
1.1.5. Le rôle du RMI	67

1.1.6. Les objectifs du RMI	67
1.1.7. Les acteurs du RMI	68
1.1.7.1. Les institutions financières	68
1.1.7.2. Le gestionnaire de RMI	68
1.3. Les expériences des banques algériennes	68
1.3.1. L'expérience de crédit populaire d'Algérie(CPA)	68
1.3.2. L'expérience de la BADR	69
1.3.3. L'expérience de la BEA.....	69
1.3.4. L'expérience d'Algérie Poste	70

Section 2 : Présentation de la banque El baraka agence TIZI OUZOU N°111 ..

.....	71
1. Historique de la banque El baraka	71
2. Les services de l'agence El baraka	72
2.1.Le service caisse	72
2.2.Le service portefeuille.....	73
3. Les moyens de paiement au sein de la banque El baraka.....	74
3.1.Le chèque	74
3.2.L'ordre de virement	75
3.3.Le Titre Interbancaire de Paiement (TIP).....	77
3.4.L'avis de prélèvement.....	78
3.5.La lettre de change	78

Section 3 : La monétique au sein la banque el baraka agence TIZI OUZOU N°

111	79
1. Les cartes bancaires	79
1.1.Les avantages et les inconvénients de la carte bancaire	81
1.2.Les types de cartes bancaires	81
1.2.1. La carte de retrait	81
1.2.2. La carte de crédit.....	82

1.2.3. La carte de paiement	83
2. Les DAB/ GAB au niveau de l'agence	85
2.1.Définition	85
2.2.Son utilisation	86
Section 4 : Etude empirique de la perception des détenteurs de la carte CIB.....	
.....	87
1. Méthodologie de travail	87
1.1.Elaboration du questionnaire	87
1.2.Choix de la méthode d'enquête	87
2. Analyse et interprétation des résultats	87
Conclusion.....	98
Conclusion générale	100
Annexes	
Liste des tableaux	
Liste des figures	
Liste des schémas	
Références Bibliographie	